

**A.A.P.M.A du BREUCHIN
et de la Haute LANTERNE**
Siège social : 4 rue des Ecoles
•70280 Breuchotte ☎ : 03 84 94 63 40

www.aappma-breuchin-lanterne.com
[Email:aappma.breuchin@wanadoo.fr](mailto:aappma.breuchin@wanadoo.fr)



**ATELIER PECHE NATURE JEAN
STEVENOT**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'A.A.P.R.M.A DU BREUCHIN ET DE LA HAUTE LANTERNE SALLE Des fêtes de BREUCHES les LUXEUIL

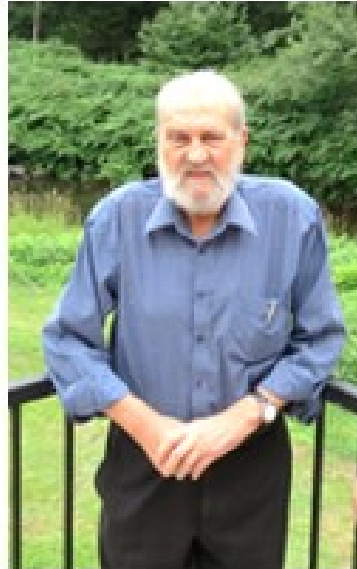
LE 04 Février 2024

**Monsieur le Maire
Roland Chamagne**



Breuches

Hommage à Bruno BOLOGNÉSI,
Claude BOUVARD et Michel MADRIAS



Bonjour à toutes et tous

Je tiens à remercier toutes les personnes ici présentes dans cette salle et procéder à l'ouverture de cette assemblée générale ordinaire en commençant par un moment de recueillement à l'égard de tous les pêcheurs disparus au cours de l'année 2023, en particulier à **Bruno BOLOGNÉSI** ancien président Fédérale, **Claude BOUVARD** ancien garde et technicien à la Fédération puis **Michel MADRIAS** pêcheur de Raddon, Breuchotte. Tous étaient très impliqués dans le monde de la pêche et certains surtout dans notre AAPPMA (Minute de silence).

Nous sommes donc gracieusement accueillis aujourd'hui par la Municipalité de Breuches Les Luxeuil en la présence de Monsieur Roland CHAMAGNE Maire de cette commune.

Je vais remercier la commune de Breuches Les Luxeuil au nom de tous les pêcheurs

Je passe donc la parole à Monsieur le Maire.

Je déclare ouverte l'assemblée générale ordinaire 2023 :

- Ordre du jour - **RAPPORT MORAL**
- **RAPPORT FINANCIER**
- **INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES**
- **MOT DU PRESIDENT**
- **INTERVENTION** de Monsieur le Maire.
- **CLOTURE** par le pot de l'amitié.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

I - RAPPORT MORAL

11 – RAPPORT D’ACTIVITES

12 – BILAN VENTE CARTES DE PÊCHE 2023

12 bis – BILAN CARTES 2008-2023

13 – ALEVINAGES

14 – PECHE DE SAUVETAGE sur le BEULLETIN

14.1 – PECHE DE SAUVETAGE sur la LANTERNE (Pont Lantenot)

14.2-- PECHE DE SAUVETAGE sur le BREUCHIN (Pont D’Esfoz)

14.3 – PECHE ÉTANG de la POCHE (CR)

16 – POLLUTIONS + Mortalités

17 – RAPPORT DE LA GARDERIE 2023

17 Bis – BILAN CONTROLE GPP AAPPMA BHL 2023

18- BILAN MARCHÉ DE PAYS

****VOTE DU RAPPORT MORAL***

II - RAPPORT FINANCIER

- 21 – RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES**
- 22 – BILAN ANNUEL AAPPMA AU 31.12.2023**
- 23 – LIVRE DEPENSES RECETTES AAPPMA 2023**
- 24 – BILAN GESTION CAISSE 2023**
- 25 – DOTATION FEDERALE 2023**
- 26 – BILAN FINANCIER APN AU 1.09.2023**
- 26 bis – LIVRE DEPENSES RECETTES APN 2023**
- 27 – AVOIR GLOBAL AU 31.12.2023**
- 28 – BUDGET PREVISIONNEL 2024 (AAPPMA)**
- 29 – BUDGET PREVISIONNEL 2024 (APN)**

**** VOTE RAPPORT FINANCIER***

III - INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

- 31 – TARIF CARTES PECHE 2024**
- 32 – CHANGEMENTS REGLEMENTATION PÊCHE 2024**
- 33 – PROJET FÉDÉRATION**
- 34 – LACHER DE TRUITES**
- 35 – ACTIVITES 2024**
- 36 – VÔTE DES STATUTS FEDERATION**

**** DESIGNATION DES VERIFICATEURS AUX COMPTES.***

**** VŒUX DEL'AG Aucun.***

IV - CLOTURE

41 – ACCUEIL DES ELUS

42 – MOT DU PRESIDENT

43 – INTERVENTION DES ÉLUS

44 – CLÔTURE DE L'ASSEMBLEE

RAPPORT MORAL 2023



ACTIVITES DE L'AAPPMA DU BREUCHIN ET DE LA HAUTE LANTERNE EN 2023

ARRÊTE AU 31 Décembre 2023

PERIODE	ACTIVITES	PROGRAMME	LIEU
<i>1 Mars 14h00-18h00</i>	Pose Pancartes	Mise en place des pancartes protection des frayères (interdiction de marcher dans l'eau avant l'ouverture de l'Ombre) 3 personnes + 2 Ados	ORMOICHE À BREUCHOTTE
<i>4 Mars 8h00-11h30</i>	Lâcher de truites	Lâcher de truites pour l'ouverture partie Breuchin : 45 personnes + partie Faucogney : 6 personnes	De ORMOICHE à FAUCOGNEY
<i>4 Mars 14h00-16h00</i>	Lâcher de truites	Lâcher de truites pour l'ouverture partie Lanterne : 12 personnes	De BELMONT à La CHAPELLE les LUXEUIL
<i>4 Mars au 10 Juin 14h00-18h00</i>	APN spécialisation « Pêche à la mouche »	Inscription 2023 Atelier Pêche Nature Mouche, et première séance dans la foulée Réservé aux ados et adultes (hommes-femmes) -15 postes offerts- 11 séances de 3 heures-1 samedi sur deux de 14h à 17h.Inscription 50€. L'élève devra être en possession de sa carte de pêche (majeure-mineure ou femme) Enseignements : technique de pêche – montage de mouches – gestuel Remise de diplômes en fin de stage 6 élèves et 4 animateurs.	BREUCHOTTE
<i>8-15-22 Mars 14h00 à 16h00</i>	Inscriptions APN initiation	Inscriptions 2023 des élèves pour l'APN Initiation 24 élèves et 6 animateurs.	BREUCHOTTE

<i>10 Mars 16h30-18h30</i>	Lâcher de truites Plans d'eau	Plans d'eau La Trinquette et Vieux Etang : 6 membres AAPPMA (3 Gardes en surveillance)	La PROISELIERE QUERS
<i>18 Mars 16h00-19h00</i>	Lâcher de truites Plans d'eau	Plans d'eau La Trinquette et Vieux Etang : 6 membres AAPPMA (3 Gardes en surveillance)	La PROISELIERE QUERS
<i>20 Mars 8h30-11h30</i>	Remise en état matériel	Remise en état des cannes de l'école de pêche + stands etc.... 5 personnes AAPPMA	BREUCHOTTE
<i>22 Mars Au 4 Juin 14h00 à 17h00</i>	APN Initiation	Réservé aux enfants (garçons et filles) de 7 à 12 ans (30 places) Inscription 50€ (y compris photos de groupe) – carte de pêche, tee-shirt, casquette et coupe-vent offerts. Matériel de pêche fourni par l'AAPPMA. Enseignements : - Découverte de la rivière et son environnement - Connaissance des poissons (reproduction – alimentation) - Techniques de pêche (simulateur puis exercices pratiques en rivière) - Continuité écologique - Règlementation de la pêche - Civisme (respect des poissons, des autres pêcheurs...) - Remise de diplômes + distribution d'articles offerts par la Pisciculture du Breuchin, le Crédit Mutuel et Groupama 29 enfants avec 11 à 15 encadrants AAPPMA par séance	BREUCHOTTE
<i>7 Avril</i>	Vidange étang	La vidange de l'Étang de la Poche a été reportée au 13 Octobre 2023 cause (pas possible à la commune de faire les travaux de remise aux normes en 2023 reporté à 2024	LUXEUIL

<p><i>8 Avril</i> <i>8h30 à 11h15</i></p>	<p>Nettoyage abords</p>	<p>Le nettoyage des abords des rives du Breuchin et de la Lanterne Appel aux bénévoles : 37 personnes présentes dont 24 pêcheurs, 5 enfants de l'APN « Jean Stevenot » : résultat du ramassage d'une durée de 2h45 = 26 sacs de 130 litres ont été remplis de déchets divers, environ 130 à 140 kilos de verre et 250 à 300 kilos de ferraille (Jante de voiture, fils barbelés etc....) 4 pneus, bâche agricole, jouets, tout cela avec une équipe de bénévoles très dévoués, sensibles au respect de l'environnement. Des points noirs vers pont de saint Sauveur et celui de la Proiselière</p>	<p>FAUCOGNEY BREUCHOTTE LANTENOT</p>
<p><i>18 Avril</i> <i>8h30-11h30</i></p>	<p>Remise en état matériel</p>	<p>Remise en état des cannes de l'école de pêche 4 personnes AAPPMA</p>	<p>BREUCHOTTE</p>
<p><i>25 Avril</i> <i>14h00 à 16h30</i></p>	<p>Nettoyage Embâcles</p>	<p>Nettoyage embâcles devant le vannage canal de la prairie + arbres dans la rivière 3 personnes AAPPMA</p>	<p>BREUCHOTTE</p>
<p><i>4 Mai</i> <i>MFR</i> <i>9h00 à 16h00</i></p>	<p>Opération « Renoué du Japon »</p>	<p>Journée de nettoyage des rives du Breuchin en vue d'une éventuelle éradication de cette plante : 4 ados + 1 encadrant MFR + 1 personnes AAPPMA</p>	<p>BREUCHOTTE</p>
<p><i>De Avril</i> <i>à Juin</i></p>	<p>Ramassage Poissons</p>	<p>Plusieurs ramassages de poissons morts pour cause virémie printanière surveillance par (Carpière, Étang de la Poche) 4 personnes AAPPMA</p>	<p>LUXEUIL PROISELIERE</p>
<p><i>4 Juin</i> <i>De 8h00 à 12h00</i></p>	<p>Mini concours</p>	<p>organisation du mini-concours de l'Atelier Pêche Nature. Ce concours sert de classement des élèves en fin de stage (APN initiation) 27 élèves – 35 parents - 10 élus et 26 membres de l'AAPPMA = 120 personnes</p>	<p>BREUCHOTTE</p>

<i>14 Juin</i>	Journée « Découverte »	Journée au bord de l'eau avec les périscolaires de SAULX et Villers-Lès-Luxeuil : ANNULÉE (Com-com triangle Vert)	BREUCHOTTE
<i>15 Juin École primaire 9h00 à 16h15</i>	Journée « Découverte »	Journée au bord de l'eau avec les classes de tout niveau de l'école de Baudoncourt, pêche et démonstration pêche tous types, découverte de l'écosystème du Breuchin (Etude sur Maquette, passe à poisson, centrale électrique, risques électriques, poissons et invertébrés) + remise de diplôme. 12 élèves - 3 accompagnateurs – 11 membres de l'AAPPMA	BREUCHOTTE
<i>15 Juin École primaire 13h30 à 16h15</i>	$\frac{1}{2}$ Journée « Découverte »	Après-midi au bord de l'eau avec la classe de PS/MS de l'école de Raddon, pêche et démonstration pêche tous types, découverte de l'écosystème du Breuchin + Piscine avec poissons, grenouilles écrevisses et invertébrés + passage au simulateur 17 élèves - 4 accompagnateurs – 12 membres de l'AAPPMA	BREUCHOTTE
<i>21 Juin Ados MFR 09h00 à 17h00</i>	Journée « Découverte » MOUCHE	Journée au bord de l'eau avec les Ados de la MFR, Thème pêche à la mouche, montage d'une mouche pour chaque ados puis pêche pour que chacun prenne une truite + découverte de l'écosystème du Breuchin (passe à poisson, centrale électrique, risques électriques, poissons et invertébrés) + remise de diplôme. 20 élèves - 5 accompagnateurs – 10 membres de l'AAPPMA	BREUCHOTTE
<i>4 Juillet École primaire 9h00 à 11h15</i>	$\frac{1}{2}$ Journée « Découverte »	Matinée au bord de l'eau avec les classes CE2/CMI Breuchotte Raddon, pêche et démonstration pêche tous types, découverte de l'écosystème du Breuchin + piscine avec poisson, écrevisses, grenouilles et invertébrés + passage au simulateur 21 élèves - 4 accompagnateurs – 12 membres de l'AAPPMA	BREUCHOTTE

<p><i>4 Juillet</i> <i>École primaire</i> <i>13h30 à 16h15</i></p>	<p>$\frac{1}{2}$ Journée « Découverte »</p>	<p>Après-midi au bord de l'eau avec des classes CMI/CM2 de Raddon Breuchotte, pêche et démonstration pêche tous types, découverte de l'écosystème du Breuchin+ Piscine avec poissons, écrevisses, grenouilles et invertébrés + passage au simulateur 24 élèves – 3 accompagnateurs – 12 membres de l'AAPPMA</p>	<p>BREUCHOTTE</p>
<p><i>6 Juillet</i> <i>École primaire</i> <i>09h00 à 11h30</i></p>	<p>$\frac{1}{2}$ Journée « Découverte »</p>	<p>Matinée au bord de l'eau avec les classes CP/CE1 Breuchotte Raddon, pêche et démonstration pêche tous types, découverte de l'écosystème du Breuchin + piscine avec poisson, écrevisses, grenouilles et invertébrés + passage au simulateur 21 élèves - 4 accompagnateurs – 13 membres de l'AAPPMA</p>	<p>BREUCHOTTE</p>
<p><i>6 Juillet</i> <i>École primaire</i> <i>13h30 à 16h15</i></p>	<p>$\frac{1}{2}$ Journée « Découverte »</p>	<p>Après-midi au bord de l'eau avec des classes GS/CP de Raddon Breuchotte, pêche et démonstration pêche tous types, découverte de l'écosystème du Breuchin+ Piscine avec poissons, écrevisses, grenouilles et invertébrés + passage au simulateur 22 élèves – 3 accompagnateurs – 13 membres de l'AAPPMA</p>	<p>BREUCHOTTE</p>
<p><i>18 Juillet</i> <i>Francas</i> <i>09h00 à 17h00</i> <i>1000 Étangs</i></p>	<p>Journée « Découverte »</p>	<p>Journée au bord de l'eau avec les Francas des 1000 étangs ; ANNULÉE</p>	<p>BREUCHOTTE</p>
<p><i>20 Juillet</i> <i>Francas</i> <i>09h00 à 17h00</i> <i>Froideconche</i></p>	<p>$\frac{1}{2}$ Journée « Découverte »</p>	<p>Après-Midi au bord de l'eau avec les Francas « Les Mômes du Breuchin » pêche et démonstration pêche tous types, découverte de l'écosystème du Breuchin, passage sur simulateur sous le porche de L'APN. Goûter offert par l'AAPPMA et remise de diplôme + distribution d'articles offerts par la Fédération, la Pisciculture du Breuchin, le Crédit Mutuel et Groupama. 14 enfants - 2 accompagnateurs – 12 membres de l'AAPPMA</p>	<p>BREUCHOTTE</p>

<p><i>24 Juillet</i> <i>Francas</i> <i>9h00 à 17h00</i> <i>1000 Étangs</i></p>	<p>Journée « Découverte »</p>	<p>Journée au bord de l'eau avec les Francas des 1000 étangs, pêche et démonstration pêche tous types, découverte de l'écosystème du Breuchin (passe à poisson, centrale électrique, risques électriques, poissons et invertébrés). Passage sur simulateur sous le porche de L'APN. Goûter offert par l'AAPPMA et remise de diplôme + distribution d'articles offerts par la Fédération, la Pisciculture du Breuchin, le Crédit Mutuel et Groupama. 17 enfants - 2 accompagnateurs – 13 membres de l'AAPPMA</p>	<p>BREUCHOTTE</p>
<p><i>17 Août</i> <i>Francas</i> <i>14h00 à 17h00</i> <i>Pays de Luxeuil</i></p>	<p>½ Journée « Découverte »</p>	<p>Après-Midi au bord de l'eau avec les Francas « Le pôle ados de Luxeuil » pêche et démonstration pêche tous types, découverte de l'écosystème du Breuchin. Passage sur simulateur sous le porche de L'APN. Goûter offert par l'AAPPMA et remise de diplôme + distribution d'articles offerts par la Fédération, la Pisciculture du Breuchin le tout remis par le Président Jacques DESHAY 19 enfants - 3 accompagnateurs – 14 membres de l'AAPPMA + 3 chauffeurs</p>	<p>BREUCHOTTE</p>
<p><i>19 Août-</i> <i>14h00-00h00</i> <i>Faucogney</i></p>	<p>Marché de Pays</p>	<p>-Mise en place de 3 buvettes et restauration -601 repas servis en 3 heures - 58 bénévoles de l'AAPPMA – épouses et amis plus 6000€ de bénéfice</p>	<p>FAUCOGNEY</p>
<p><i>30 Août</i></p>	<p>Repas</p>	<p>Repas de clôture des APN avec pêche sur parcours 20 personnes les épouses étaient invités</p>	<p>BREUCHOTTE</p>
<p><i>13 Septembre</i> <i>13h00-17h00</i></p>	<p>Opération « Renoué du Japon »</p>	<p>Après-midi de nettoyage des rives du Breuchin en vue d'une éventuelle éradication de cette plante : 17 ados + 2 encadrants MFR</p>	<p>BREUCHOTTE</p>
<p><i>13 Septembre</i></p>	<p>Pêche avant Travaux</p>	<p>Pêche sur la Lanterne, avant travaux pont de Lantenot 4 Personnes Fédération + 4 AAPPMA</p>	<p>LANTENOT</p>

<i>14 Septembre</i>	Pêche avant Travaux	Pêche sur le Breuchin avant travaux Pont d'Esfoz 5 personnes Fédération + 4 AAPPMA	CORRAVILLE RS
<i>18 Septembre</i>	Pêche avant Travaux	Pêche sur le Breuchin avant travaux (réalisation d'un pont pour défruitement de bois) 5 personnes Fédération + 4 AAPPMA	AMONT EFFRENEY
<i>7 Octobre</i>	Vidange Étang	Aide vidange étang LACK-DECHILLY achat carpes 2 personnes AAPPMA	BREUCHOTTE
<i>13 Octobre</i>	Vidange Étang	Vidange + pêche de sauvetage étang de la Poche après 10 jours de surveillance 35 personnes AAPPMA, 4 Fédération et 29 ados MFR + 6 encadrants	LUXEUIL
<i>22 Octobre</i>	Vidange Étang	Deuxième pêche étang LACK-DECHILLY 1 personnes AAPPMA	BREUCHOTTE
<i>25 Octobre</i>	Vidange Étang	Vidange + pêche sauvetage de la <u>carrière</u> Vieux étang 8 personnes AAPPMA	La PROISELIERE
<i>28 Octobre</i>	Vidange Étang	Vidange + pêche sauvetage étang Clément HOUOT (Achat Brochets) 2 personnes AAPPMA	La VOIVRE

AUTRES ACTIVITÉS

<i>13 Janvier</i>	Réunion CA	C.A. pour préparation A.G et validation 12 Personnes AAPPMA	BREUCHOTTE
<i>25 Janvier</i>	Réunion Vérificateurs	Réunion avec les vérificateurs aux comptes 5 personnes AAPPMA	BREUCHOTTE
<i>12 Février 9h30-12h30</i>	AG Général	Assemblée générale de l'AAPPMA 2022 à la salle des fêtes de Franchevelle 58 Personnes	LANTENOT

<i>14 Février</i>	Garderie Pollution	Pollution sur la Lanterne a la sortie de l'usine (Là Saônoise des contreplaqué) Colle ?? hydrocarbures ??	Sainte-Marie En CHAUX
<i>11 Mars 6h19-16h26</i>	Garderie	Ouverture de la pêche en 1 ^{ère} catégorie piscicole : 3 gardes bénévoles surveillance rivières et plans d'eau	BREUCHIN LANTERNE
<i>24 Mars 14h30à 16h00</i>	Réunion Avec Service technique Luxeuil	Réunion avec les services technique de Luxeuil + adjoints Etang de la poche décision de reporter la vidange 4 personnes + 1 AAPPMA	LUXEUIL
<i>29 Mars 14h00 à 17h00</i>	Réunion À Lure	Réunion cellule eau à Lure pour qualité de la <u>Reigne</u> 8 Personnes + 1 AAPPMA	LURE
<i>7 Avril 14h00 à 15h30</i>	Point Presse 7CV	Point presse vidange lac 7 chevaux inférieur 3 Adjoints + 1 personne AAPPMA	LUXEUIL
<i>23 Avril 6h30 à 19h30</i>	AG Fédérale	AG Fédérale 4 personnes AAPPMA	
<i>29 Avril A 5h47</i>	Garderie	Ouverture du Brochet en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie + sur nos plans d'eau 3 gardes bénévoles	BREUCHIN LANTERNE
<i>20 Mai A 5h20</i>	Garderie	Ouverture de l'Ombre commun en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie 3 gardes bénévoles	BREUCHIN LANTERNE
<i>25 Mai 14h00 à 17h00</i>	Garderie	Pollution sur le Morbief hydrocarbure (Huile de vidange) 1 personne AAPPMA	LUXEUIL
<i>1 Juin</i>	Garderie	Ouverture du Sandre 2 ^{ème} catégorie + sur nos plans d'eau 3 gardes bénévoles	BREUCHIN LANTERNE
<i>23 Juin 14h00 à 15h30</i>	Réunion	Réunion avant travaux Pont d'ESFOZ 1 personne AAPPMA	ESFOZ
<i>23 Juin</i>	CA	Réunion CA 15 personnes AAPPMA	BREUCHOTTE

<i>26 Juin 9h30 à 11h30</i>	Pêche de sauvetage	Pêche de sauvetage sur le Beuletin comme d'habitude 3 techniciens Fédé + 5 personnes AAPPMA	SAPHOZ
<i>13 Août</i>	Garderie	Pollution sur le Morbief (Hydrocarbure niveau du regard Auchan « Mariotte ?? » 2 personnes AAPPMA + pompiers etc...	LUXEUIL
<i>1 Septembre 14h00 à 15h30</i>	Réunion	Réunion Lac 7 CV inférieur 3 personnes AAPPMA, 1 DDT, 1 STPI et 2 adjoints commune	LUXEUIL
<i>8 Septembre 14h00-15h00</i>	Réunion	Réunion début travaux Pont d'ESFOZ 1 personne AAPPMA	ESFOZ
<i>10 Septembre</i>	Garderie	Mise à sec canal turbine à Corravillers Poissons morts 1 personne AAPPMA + 1 technicien Fédé	CORRAVILLE RS
<i>17 Septembre</i>	Garderie	Fermeture de la pêche en 1 ^{ère} catégorie 3 gardes bénévoles	BREUCHIN LANTERNE
<i>12 Octobre</i>	Garderie	Pollution sur le Morbief tout blanc sur 300 mètres (certainement de la peinture. 2 personnes AAPPMA	LUXEUIL
<i>16 Octobre</i>	Réunion	Réunion préparation travaux 2024 étang de la Poche 1 personne AAPPMA 2 entreprises et 2 adjoints commune	LUXEUIL
<i>28 Octobre 14h00 à 17h00</i>	Réunion	Réunion secteur ANNULÉE	Saint-Loup Sur SEMOUSE
<i>2 Décembre</i>	Réunion	Réunion secteur 3 personnes AAPPMA	Saint-Loup Sur SEMOUSE
<i>16 Décembre 14h00-18h30</i>	AG Extraordinaire Fédération	A.G Extraordinaire des présidents en fédération salle culturel Vesoul 2 personnes AAPPMA	VESOUL
<i>27 Décembre</i>	Garderie	Pollution Morbief Hydrocarbure : 1 personnes AAPPMA	LUXEUIL

Le Président
Claude Stevenot

	cartes de pêche 2022												cartes de pêche 2023											
MOIS	Inter	Maje.	Mine.	Femm	Journ.	Hebd	Décou.	ehgo	Autom	Total	pass pêche		Inter	Maje.	Mine.	Femm	Journ.	Hebd	Décou.	ehgo	Autom	Total	pass pêche	
dec	13	17	2	0	0	0	3	0	0	35	0		9	20	4	0	0	0	2	0	0	35	0	
Janvier	16	21	10	3	1	0	6	0	0	57	0		23	18	8	1	1	0	4	0	0	55	0	
Février	21	34	13	3	1	0	9	0	0	81	0		27	35	12	5	0	1	18	1	0	99	0	
Mars	73	161	45	12	28	0	73	0	0	392	0		85	146	61	9	47	5	71	0	0	424	0	
Avril	18	23	12	8	6	2	17	0	0	86	0		16	28	16	7	20	4	21	0	0	112	0	
Mai	8	23	9	10	10	8	11	1	0	80	108		14	18	20	11	22	9	19	0	0	113	0	
Juin	2	10	10	3	8	0	6	0	0	39	0		3	9	3	1	21	1	12	1	0	51	116	
Juillet	3	5	6	0	23	5	19	0	0	61	0		6	7	9	3	18	5	43	0	0	91	0	
Août	1	4	1	1	28	4	8	0	0	47	0		2	6	3	2	33	11	23	2	0	82	0	
Septembre	0	0	1	0	14	3	22	0	4	44	0		0	0	0	0	9	1	0	0	1	11	0	
Octobre	0	0	1	1	4	3	0	0	1	10	0		0	0	3	0	5	0	2	0	1	11	0	
Novembre	0	0	0	0	3	1	1	0	0	5	0		0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	
Décembre	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL	155	298	110	41	127	26	175	1	5	938	108		185	287	139	39	177	37	215	4	2	1085	116	
	Différence entre 2021 et 2022												Différence entre 2022 et 2023											
	9	7	-20	-4	-5	8	-18	0	2	-21			30	-11	29	-2	50	11	40	3	-3	147		

BILAN DES CARTES DE PÊCHE - 2008 à 2023

TYPE DE CARTES	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Résultats
																	2008/2023
Carte "Automne"														3	5	2	
Carte "personne Majeure"	578	546	426	449	419	397	394	384	437	367	326	279	274	291	298	287	-291
Carte "personne Mineure"	200	153	150	137	143	133	145	146	141	106	93	105	104	130	110	139	-61
Carte "découverte "femme"	32	29	19	29	27	23	20	22	39	41	37	31	32	45	41	39	7
Carte interdépartentale EHGC	0	0	23	49	64	42	48	79	130	119	112	128	136	146	155	185	+185
Carte "découverte -12 ans"	330	292	265	305	313	284	304	275	264	225	265	209	140	193	175	215	-115
Carte "journalière"	124	79	117	160	158	70	85	117	90	75	113	112	94	132	127	177	63
Carte hebdomadaire	16	11	22	15	21	17	25	12	37	12	13	16	13	18	26	37	21
TOTAL	1280	1110	1022	1144	1145	966	1019	1035	1137	953	959	880	793	958	937	1081	-199
Pour mémoire : cartes délivrées par territoire pêche à LURE au profit de l' AAPPMA																	
de Lure -les Aynans																	
Carte "personne Majeure"				70	70	0	94										
Carte "personne mineure"				16	23	0	19										
Carte EHGO						0	0										
Carte Femme				2		0	4										
Carte Découverte - 12 ans				21		0	38										
Carte Journalière						0	0										
Carte Hebdomadaire						0	0										
						0	0										
TOTAL (environs)				109	93	104	155	150	50/60	76	± = 100	± = 100	± = 120	± = 60	0	0	0

ALEVINAGE - 2023

DATE	OPERATIONS	POISSONS	QUANTITE	DESTINATION	COÛT	OBSERVATIONS
04,03,2023	Lâcher de truites	Truites-arc-en-ciel 27/30	700,00	Breuchin-	7 026,30 €	Pisciculture du Breuchin
04,03,2023	Lâcher de truites	Truites-arc-en-ciel 27/30	140,00	Lanterne		Pisciculture du Breuchin
10,03,2022	Lâcher de truites	Truites-arc-en-ciel 27/30	160,00	étangs AAPPMA		Pisciculture du Breuchin
18,03,2023	Lâcher de truites	Truites-arc-en-ciel 27/30	110,00	étangs AAPPMA		Pisciculture du breuchin
09,05,2023	Lâcher de truites	Truites-arc-en-ciel 27/30	30,00	Parcour APN	189,90 €	Pisciculture du Breuchin
30,05 ,2023	Lâcher de truites	Truites-arc-en-ciel 27/30	20,00	Parcour APN	126,60 €	Pisciculture du Breuchin
03,06,2023	Lâcher de truites	Truites-arc-en-ciel 27/30	40,00	Parcour APN	253,20 €	Pisciculture du Breuchin
18,07,2023	Lâcher de truites	Truites-arc-en-ciel 27/30	20,00	Parcour APN	130,00 €	Pisciculture du Breuchin
24,07,2023	Lâcher de truites	Truites-arc-en-ciel 27/30	20,00	Parcour APN	130,00 €	Pisciculture du Breuchin
16,08,2023	Lâcher de truites	Truites-arc-en-ciel 27/30	20,00	Parcour APN	130,00 €	Pisciculture du Breuchin
7,10,2023	alvinage étangs	Carpes (2€)	458,00	Vieux étang	916,00 €	Étang Maxime Breuchotte
13,10,2023	alvinage étangs	Gardons (4€)	70,00	Vieux étang	280,00 €	étang de la Poche
13,10,2023	alvinage étangs	Gardons (4€)	200,00	Trinquotte	800,00 €	étang de la Poche
13,10,2023	alvinage étangs	Brêmes (3€)	220,00	Trinquotte	600,00 €	étang de la Poche
13,10,2023	alvinage étangs	Carassins (1€)	350,00	Trinquotte	350,00 €	étang de la Poche

13,10,2023	alvinage étangs	Brochets (8€)	12,00	Trinquotte	96,00 €	étang de la Poche
13,10,2023	alvinage étangs	Sandrets (25€)	33,00	lac 7 chevaux infé	825,00 €	étang de la Poche
13,10,2023	alvinage étangs	Brochets (8€)	40,00	lac 7 chevaux infé	320,00 €	étang de la Poche
13,10,2023	alvinage étangs	Carpes (2€)	490,00	lac 7 chevaux infé	980,00 €	étang de la Poche
13,10,2023	alvinage étangs	Perche(15€)	2,00	lac 7 chevaux infé	30,00 €	étang de la Poche
13,10,2023	alvinage étangs	Carassins (1€)	500,00	lac 7 chevaux infé	500,00 €	étang de la Poche
13,10,2023	alvinage étangs	Gardons (4€)	300,00	lac 7 chevaux infé	1 200,00 €	étang de la Poche
13,10,2023	alvinage étangs	Blac-Bass(20€)	4,00	lac 7 chevaux infé	80,00 €	étang de la Poche
13,10,2023	alvinage étangs	Brêmes (3€)	150,00	lac 7 chevaux infé	450,00 €	étang de la Poche
13,10,2023	alvinage étangs	Gardons (4€)	300,00	lac 7 chevaux infé	1 200,00 €	étang de la Poche
25,10,2023	alvinage étangs	Perche(15€) +1 Brochet	3,00	Vieux étang	45,00 €	Carpière Vieux étang
25,10,2023	alvinage étangs	Carpes (2€)	15,00	Vieux étang	30,00 €	Carpière Vieux étang
28,10,2023	alvinage étangs	Brochets (8€)	14,00	Vieux étang	112,00 €	Étang Clément HOUOT

1260 kilos truites arc-en-ciel

TOTAL

4 421,00 kgs

16 688,00 €

Le Président :
Claude STEVENOT

PECHE SAUVETAGE ESCLOS le 21/06/2023 de 9h30 à 11h30

TAILLE						total
TRUITE FARIO						44
LÔCHES						2
CHABOT						1
CHEVESNE						
VAIRONS						9
PERCHE SOLEIL						
ECREVISSE						
BLAGEONS						1
BROCHET						
PERCHE						
TOTAL						57

Les poissons ont été relâchés sur le Breuchin à amont ?

Personnels: 3 techniciens Fédération et 5 bénévoles AAPPMA,

Président Claude Stevenot

PECHE SAUVETAGE Lanterne Pont Lantenot le 13/09/2023 de 9h00
à 10h45

TAILLE	0 à 5 cm	5 à 15	15 à 25	25 à 35		total
TRUITE FARIO		4	3			7
LOTTE			3			3
CHABOT	21					21
CHEVESNE		10	8	2		20
POISSON CHATS	0	25				25
PERCHE SOLEIL	50					50
ECREVISSE	3					
SPIRLIN		3				3
GOIJONS		13				13
TANCHE		1				1
BLAGEONS/GARDONS		19				19
BROCHET		2	1			3
PERCHE		4				4
TOTAL						169

Les poissons ont été relâchés sur La Lanterne en amont de la pêche, Sauf les nuisibles

Personnels: 4 personnes Fédé + 4 bénévoles AAPPMA,

Président Claude stevenot

PECHE SAUVETAGE BREUCHIN pont d' Efoz le 14/09/2023 de 14h30 à 15h45

TAILLE	0 à 5 cm	5 à 15	15 à 25	25 à 35		total
TRUITE FARIO	0	39	10	5		54
Black-Bass		1				1
CHABOT	49					49
CHEVESNE						
POISSON CHATS						
PERCHE SOLEIL						
ECREVISSE						
BLAGEONS						
BROCHET						
PERCHE						
TOTAL						104

Les poissons ont été relâchés sur le Breuchin en amont de la pêche

Personnels: 5 personnes Fédé + 3 bénévoles AAPPMA,

Président Claude Stevenot

POISSONS PÊCHER ÉTANG DE LA POCHE le 13/10/2023

page 12

CARPE	nombre	poids total	DESTINATION	OBS
grosse + 10 kg				Piscine ronde
5/10kg	6	36 kilos		Piscine ronde
1/5 kg	142	355 kilos		Piscine
CARASSINS	nombre	poids total	DESTINATION	OBS
		1400 kilos		
	400 kilos donner AAPPMA Saint-LOUP (Ballastière) autrement équarissage			
	50 kilos pour pêcheurs (écrevisses)			
BROCHET	nombre	poids total	DESTINATION	OBS
gros 3 kg	1	3 kilos		Camion FD
moyen 1 à 3 kg	26	48 kilos		Camion FD
petit - 1 kg	12	1 kilos		
SANDRE	nombre	poids total	DESTINATION	OBS
gros 3 kg	2	6 kilos		Camion FD
moyen 1 à 3 kg	13	26 kilos		Camion FD
petit - 1 kg				
sandrette -	20	1,5 kilos		
Crevé (PB envasement) 14 sandres = 25 Kilos distribués aux personels AAPPMA				
PERCHE	nombre	poids total	DESTINATION	OBS
gros 1 kg				Camion FD
moyen 0,2 a 1 kg				
petit - 200 gr	8	2 kilos		

TANCHE	nombre	poids total	DESTINATION	OBS
grosse 1 kg				Camion FD
moyen 0,2 a 1 kg				
petit - 200 gr				
SILURE Glane	nombre	poids total	DESTINATION	OBS
gros + 10 kg			Destruction + consommation	Bac Plastique ou braquet
5/10kg			Destruction + consommation	
1/5 kg	1	3 kilos	Destruction	
GARDONS	nombre	poids total	DESTINATION	OBS
gros				
petit		570 kilos		
Crevé (PB Vase)		15 Kilos		
Brèmes		370 kilos		
POISSONS CHAT	nombre	poids total	DESTINATION	OBS
gros + 0,5 kg			Destruction équarissage	libre pour les gens
petit -0,1 kg		70 kilos	Destruction	
Black-Bass	nombre	poids total	DESTINATION	OBS
grosse + 25 cm	3	4 kilos		Camion FD
petit - 25 cm	1			
perche soleil	nombre	poids total	DESTINATION	OBS
		30 kilos	Destruction	

Soit un total de 2966 kilos environ de poissons



COMPTE RENDU DES POLLUTIONS 2023 + mortalités

A.A.P.P.M.A du Breuchin et
de la Haute Lanterne
4 rue des Ecoles -70280 Breuchotte
N° Siret : 841 990 823 000 12
Email : aappma.breuchin@wanadoo.fr
Tel 03 84 94 63 40 – 06 47 51 16 48
Site www.aappma-breuchin-lanterne.com

Résultat du tribunal judiciaire de Vesoul à la suite des pollutions sur le Morbief en 2018.

-Je vous informe qu'après examen de cette procédure, les poursuites pénales ne seront pas engagées au motif que :
A la demande du procureur de la république, l'auteur des faits s'est depuis mis en conformité avec la loi : Cette réponse apparaît plus adaptée que des poursuites pénales.

- La mise en place du nouveau système de traitement pour la gestion provisoire des eaux souillées a un coût estimé à 300 000€.
Sans procédure, rien n'aurait jamais été mis aux normes, donc le PV n'aura pas été fait pour rien.

-Le 10 Septembre : **Mise à sec canal turbine à Corravillers Poissons morts (Dépôt de plainte à suivre)**

- D'Avril à Juin : **Plusieurs ramassages de poissons morts pour cause virémie printanière surveillance (Carpière, Étang de la Poche)**

- Le 14 Février : **Pollution sur la Lanterne à la sortie de l'usine (La Saônoise des contreplaqués) Colle ?? hydrocarbures ??**

- Le 25 Mai : **Pollution sur le Morbief hydrocarbure (Huile de vidange)**

- Le 13 Août : **Pollution sur le Morbief (Hydrocarbure niveau du regard Auchan « Mariotte ?? »**

- Le 12 Octobre : **Pollution sur le Morbief tout blanc sur 300 mètres (certainement de la peinture).**

- Le 27 Décembre : **Pollution Morbief Hydrocarbure**

Le Président

Claude Stevenot

RAPPORT DE LA GARDERIE



**AAPPMA du Breuchin et de la
Haute-Lanterne – 4 rue des Ecoles**

70280 – Breuchotte

Tél :03 84 94 63 40 / 06 47 51 16 48

Email : aappma.breuchin@wanadoo.fr

Site : www.aappma-breuchin-lanterne.com

Fait à Citers le 20.01.2024

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA GARDERIE DE L'A.A.P.P.M.A. DU BREUCHIN ET DE LA HAUTE-LANTERNE POUR L'ANNEE 2023

Mesdames, Messieurs les Sociétaires, Monsieur le Président de l'AAPPMA du Breuchin et de la Haute-Lanterne,
Je vous fais lecture du compte rendu d'activités des trois gardes particuliers de l'AAPPMA arrêté au 20 novembre 2023, qui se résume ainsi :

- 492 cartes de pêche ont été contrôlées sur les 3 secteurs (Faucogney-Luxeuil-Lantenot)
- 6 avertissements
- 17 PV dressés
- 34 sorties suite à des interventions diverses, toutes signalées à la fédération et au président de l'AAPPMA.
- 25 heures de surveillance suite à la vidange de l'étang de la poche
- 8 patrouilles/surveillances dont des surveillances de nuit et contrôles
- 6 interventions pour des pollutions
- Certains d'entre nous, selon nos disponibilités ont participé aux manifestations de l'association (marché de Pays à Faucogney-Forum)

Entre la date de remise du rapport et l'ouverture de la pêche, l'ensemble de la garderie effectue toujours des contrôles puisque depuis le début de l'année un PV a déjà été dressé.

Nous assistons aux différentes réunions et Conseil d'Administration de l'AAPPMA auxquels nous sommes toujours invités.

Nous avons comme les années précédentes privilégié la prévention avec des avertissements plutôt que de dresser des procès-verbaux.

L'AAPPMA a signé une convention avec la fédération de pêche de Haute-Saône pour la mise à disposition de deux gardes ayant des compétences sur 53 AAPPMA du département.

Des missions sont programmées en accord avec le ou les président(s) de l'AAPPMA concerné

Des réunions ont lieu pour une remise à niveau et information sur la réglementation au siège de la fédération de pêche à Vesoul.

Rappel sur la réglementation :

La capture du brochet n'est autorisée qu'à partir de la date d'ouverture de la pêche au carnassier (fixée le 27 avril 2024), et ce jusqu'à la fermeture

Tout Brochet ou Sandre capturé entre le 09 mars 2024 et le 27 avril 2024 devra obligatoirement être remis à l'eau, peu importe sa taille cela en 1° catégorie et du 28 janvier 2024 au 26 avril 2024 en 2° catégorie.

- La taille de capture du Brochet est fixée à 60 cm sur l'ensemble des cours d'eau du Département. 1° et 2° catégories

- Le Sandre ne bénéficie pas de taille de capture en 1 ère catégorie. 50 cm en 2° catégorie

- Ouverture de l'ombre commun le 18 mai 2024 taille 35 cm

Rappel sur la pêche de nuit, tous poisson pris de nuit doit être immédiatement relâché.

- il est conseillé de ne pas marcher dans l'eau pendant la période de reproduction de l'ombre pour ne pas endommager voire détruire les frayères

L'ensemble des gardes remercient Claude STEVENOT président de l'AAPPMA et l'ensemble du bureau qui nous soutiennent et nous encouragent dans nos actions et notre travail.

Je me tiens à votre disposition pour toutes questions ou renseignements que vous jugeriez utiles de me demander concernant ce compte rendu.

Le représentant des gardes particuliers

Martial Boisson

NOM Prénom	Nombre total contrôles	contrôles période ouverture du 11 au 27 mars 2023					% externes	OBSERVATIONS
		AAPPMA BHL	carte ext. AAPPMA					
			LURE	MELISEY	VESOUL	autre + Extérieur 70		
BOISSON Martial	79						79 Contrôle vigi-pêche	
FOURRIER David	301						301 Contrôles Vigi-pêche	
GEORGEL Gérard	90	57	5	3	5	20	6 cartes journée	
TOTAL	470							

NOM Prénom	Nombre total contrôles	contrôles hors période ouverture du 1 janvier au 10 Mars et du 28 Mars au 14 Novembre 2023		% ext.	OBSERVATIONS
		AAPPMA BHL	Extérieur AAPPMA BHL		
BOISSON Martial	16+??	Fait quand vigi-pêche ne fonctionne pas			
FOURRIER David	1	Contrôle Lac 7 CV supérieur			
GEORGEL Gérard	3		3		
TOTAL	20				

	Intervention pollution	Patrouille surveillance	Avertissement	PV	OBSERVATIONS
BOISSON Martial	2	6	3	0	Vidange étang + intervention pb avec pêcheurs ,lac 7 CV
FOURRIER David	4	8	3	17	Lâcher de truites +pollutions et un dépôt main courante+lettre procureur
GEORGEL Gérard	0	20	0	0	Lâcher de truites + contrôle avant le Lâcher + sortie Ragondin
TOTAL	6	34	6	17	

David FOURRIER : 302 contrôles pour les 5 AAPPMA sur vigipêche, 3 avertissements, 1 carte achetée, 17 PV, 4 pollutions avec signalements (+25 heures de surveillance pour la vidange de l'étang de la Poche)

Gérard GEORGEL : 93 contrôles + 10 surveillances lors des lâchers de truites et 20 afûts pour 10 ragondins tués sur le Breuchin

Martial BOISSON : 80 contrôles sur vigipêche + 15 sur carnets , 3 avertissements, signalements pollution, curage fossé et des contrôles vidange plan d'eau ainsi que 2 interventions PB avec pêcheurs en collaboration avec David Fourrier.

Martial boisson et David Fourrier ont plusieurs contrôles en commun non mentionnés sur ce bilan(Lac 7 CV Supérieur PB incivisme)

Soit 492 contrôles effectués par la garderie de notre AAPPMA du Breuchin et de la Haute Lanterne

BILAN DU MARCHÉ DE PAYS DU 19 Août 2023



RECETTES		DEPENSES	
-A) RESTAURANT :			
-Repas adultes 12 €	548 X 12 = 6576,00 €	Augier ÉPINAL	515,16 €
-Repas adultes 11 €	19 X 11 = 209,00 €	Boulangerie Faucogney	99,22 €
-Repas enfants 6 €	31 X 6 = 186,00 €	Coste Froideconche	584,43 €
-Barquettes de frites 3 €	32 X 3 = 96,00 €	Course divers (Picon, café, Gobelets ect)	143,85 €
-Crêpes à 2 €	22 X 2 = 44,00 €	Actifrais Luxeuil	224,45 €
- Repas gratuits comité 0		Lidel Luxeuil (Crêpes)	122,47 €
- Boissons gratuites comité 0		Location comité	380,00 €
	-----	Burgey Baudoncourt	1229,13 €
Total recettes restaurant	7111,00 €	Bière Milles étangs	105,00 €
		Animation (orchestre)	200,00 €
-B) BUVETTE 01.....	689,50 €	Gobelets et huiles (Paroisse)	53,44€
-C) BUVETTE 02.....	775,50 €		-----
-D) BUVETTE 03 table, café etc.....	1754,20 €		3657,15 €

-Total buvettes.....	3219,20 €		
-TOTAL A+B+C+D.....	10330,20 €		

BENEFICE NET : 10330,20 € - 3657,15 € = 6673,05€

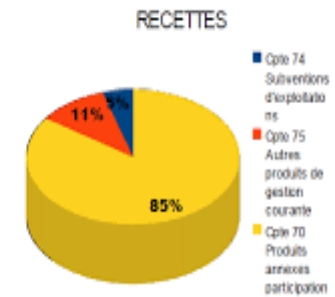
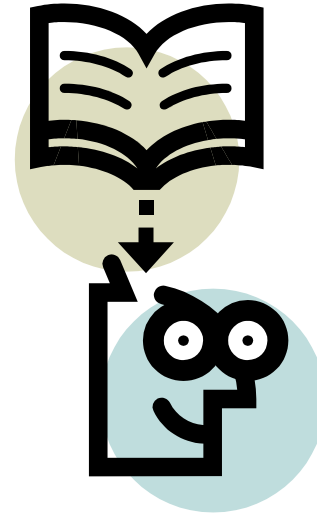
Le Trésorier

Alain Aubry

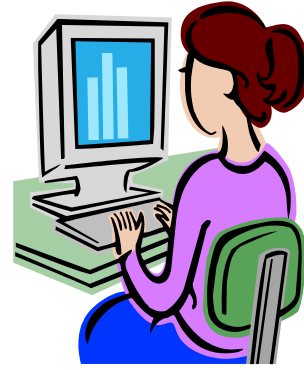
Le Président

Claude Stevenot

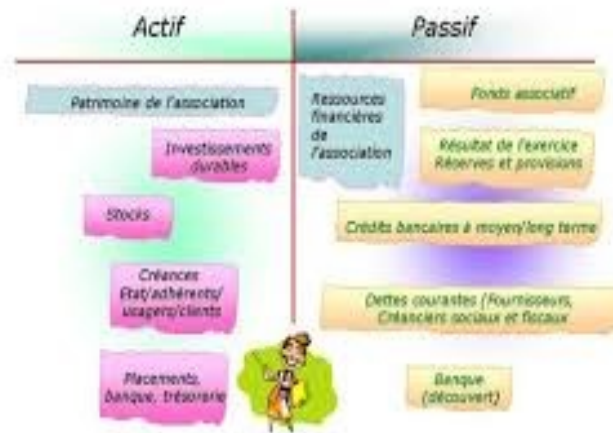
VOTE DU RAPPORT MORAL



RAPPORT FINANCIER 2023



Bilan d'une association





A.A.P.P.M.A du Breuchin et de la Haute Lanterne – 4 rue des Ecoles - 70280 – Breuchotte
Tél : 03 84 94 63 40-06 47 51 16 48
Site : 841 990 823 0012
Email : aappma.breuchin@wanadoo.fr
Site: www.aappma-breuchin-lanterne.com

Breuchotte, le 11 janvier 2024

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

De Messieurs, **Ballet Joël, Faillace Jean-Carlo, Garret Jean Marie**, vérificateurs aux Comptes de l’AAPPMA du Breuchin et de la Haute Lanterne.

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

J’ai l’honneur de vous faire part des résultats de la vérification de la comptabilité de l’AAPPMA du Breuchin et de la Haute Lanterne que nous avons effectuée le 11 janvier 2024 à 18h30 à Breuchotte au siège de l’Association, 4 rue des Ecoles, en présence de Monsieur Claude Stevenot Président de l’AAPPMA et de Monsieur Alain Aubry Trésorier, en exécution du mandat que vous avez bien voulu nous confier lors de l’Assemblée Générale Ordinaire du 12 février 2023 à Francheville.

Cet examen concerne l’année 2023 arrêté au 31 Décembre de la même année.

Tous les documents et pièces justificatives nous ont été présentés par le Trésorier de l’Association Monsieur Alain Aubry que je remercie pour son obligeance.

Nous avons constaté :

- que les recettes et les dépenses font l’objet d’écritures régulières, que le solde des Comptes Epargne correspondent bien aux sommes inscrites sur le livret bleu soit : **38804,28 €**
 - que le solde du compte courant correspond bien à la somme de **1419,37 €**
 - que le montant de la caisse en numéraire correspond bien aux indications portées sur le registre **470,33 €**
 - que le reliquat de la dotation 2022 à la fédération correspond bien à **0,00 €**
- Soit un total de **40693,98 €**

En foi de quoi, je vous demande Mesdames et Messieurs les Sociétaires d’approuver la situation financière et de donner quitus à Monsieur Alain Aubry Trésorier de l’AAPPMA du Breuchin et de la Haute-Lanterne.

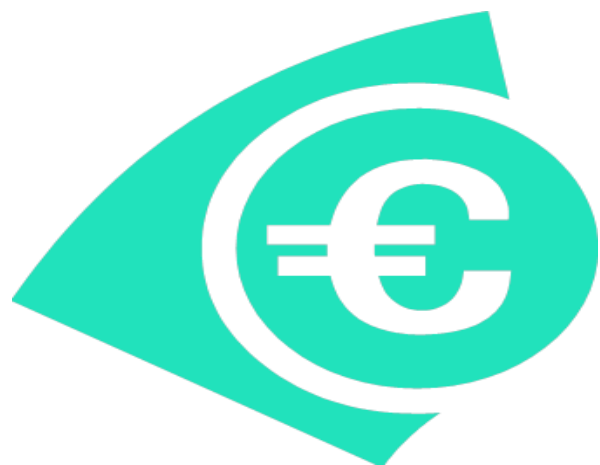
Fait à Breuchotte, le 11 janvier 2024
Les vérificateurs aux comptes

Ballet Joël

Faillace Jean-Carlo

Garret Jean Marie

BILAN FINANCIER 2023



CHARGES		PRODUITS	
Libellés	Montants	Libellés	Montants
Alevinage rivière	7026,30	Cartes (part AAPPMA) 2023	3445,30
Alevinage carpes brochets	1028,00	Dotation fédérale	11838,34
Pot vérificateurs aux comptes	45,50	Marché de pays	11372,00
Défibrillateur	1759,80	Subvention fdva	0,00
Matériel nettoyage rivière	73,49	Recettes APN	7580,00
Vidange étang de la poche	547,17	Intérêts bancaires	939,37
Dépositaires	828,80	Location vitabris	525,00
Frais administratifs (timbres, consommables, cartouches...)	26,40	Pv	90,00
Frais-AG-C.A-réunions diverses	246,66	Caisse	1281,00
APN (école de pêche)	8308,64	Cartes (part AAPPMA) 2022	403,30
Baux de pêche	7,62	Subvention fd défibrillateur	879,90
Internet	432,31	Don	20,00
Pots alevinage	193,00	Participation défibrillateur +éclairage breuchotte	300,00
Allocation Garde (frais déplacements, tenues, cartes...)	625,00		
Retraits banque	1060,00		
Hébergement site internet	0,00		
Frais bancaires (agios, tenue de compte...)	119,39		
Divers courses aappma apn	826,79		
Sacs poubelle	108,21		
Marche de pays	3675,99		
Electricité(EDF)	522,10		
Impôts (taxe foncière) +redevance incitative	95,14		
Materiel aappma	680,33		
Carburant(véhicule-petits engins) controle technique	442,03		
Matériel pêche +piscines	88,05		
Cartes gratuites aappma apn francas	1972,50		
Repas francas mfr	368,84		
Assurance vehicule	380,75		
Entretien véhicule	62,39		
Caisse	1242,43		
Location hangar camion	204,00		
TOTAL CHARGES	32997,63	TOTAL PRODUITS	38674,21
		BILAN ANNUEL	5676,58

Dates	PJ	LIBELLE OPERATION	Dépenses	Recettes	Solde
3112		solde année précédente au 31/12			35017,40
301	1	cartes 1 er trimestre aappma		50,00	35067,40
901	2	reglement fnpf cartes 2022	13,00		35054,40
201	3	frais bancaires	5,00		35049,40
1001	4	cartes aappma 2022		124,00	35173,40
1601	5	vente en ligne décembre 2022		343,70	35517,10
1601	6	pot vérificateurs aux comptes	36,30		35480,80
1901	7	pot vérificateurs aux comptes	9,20		35471,60
2301	8	cartes 1 er trimestre aappma		137,00	35608,60
2401	9	controle technique	74,00		35534,60
2401	10	baux de peche raddon	7,62		35526,98
3001	11	cartes aappma 2022		13,00	35539,98
3001	12	entretien véhicule	62,39		35477,59
2701	13	courses ag 12/02	35,77		35441,82
3101	14	cartes 1 er trimestre aappma		130,00	35571,82
2601	15	courses ag 12/02	27,06		35544,76
3101	16	prime garde boisson	150,00		35394,76
602	17	assurance véhicule	380,75		35014,01
102	18	frais bancaires	51,00		34963,01
1102	19	courses ag 12/02	23,93		34939,08
1202	20	courses ag 12/02	15,10		34923,98
1402	21	cartes 1 er trimestre aappma		25,00	34948,98
2402	22	vente en ligne janvier (126,00€)décembre 2022 (59,60 €)		185,60	35134,58
2702	23	achats visserie	53,11		35081,47
303	24	pv pêche		30,00	35111,47
603	25	EDF	81,24		35030,23
603	26	cartes 1 er trimestre aappma		844,00	35874,23
603	27	cartes 1 er trimestre aappma		105,00	35979,23
203	28	courses aappma	54,60		35924,63
703	29	frais bancaires	6,00		35918,63
1003	30	cartes 1 er trimestre aappma		110,00	36028,63
1303	31	reglement fnpf cartes	5968,00		30060,63
xxxx		Sous total page	7054,07	2097,30	30060,63

Dates		LIBELLE OPERATION	Dépenses	Recettes	Solde
xxxx		Report page précédente	7054,07	2097,30	30060,63
1203	32	pot alevinage	193,00		29867,63
1303	33	alevinage 1er trimestre	5317,20		24550,43
1703	34	pv pêche		30,00	24580,43
1703	35	virement fd subv défibrillateur		879,90	25460,33
2003	36	cartes 1 er trimestre aappma		213,50	25673,83
2003	37	défibrillateur	1759,80		23914,03
2003	38	alevinage 1er trimestre	1012,80		22901,23
2203	39	matériel électrique	545,62		22355,61
2403	40	vente en ligne février		30,00	22385,61
2203	41	courses aappma	18,82		22366,79
2403	42	cartes 1 er trimestre aappma		2018,00	24384,79
2303	43	courses aappma	42,09		24342,70
1703	44	alevinage 1er trimestre	696,30		23646,40
2703	45	cartes 1 er trimestre aappma		400,00	24046,40
3103	46	reglement fnpf cartes	2018,50		22027,90
304	47	EDF	83,17		21944,73
304	48	internet	48,00		21896,73
404	49	reglement fnpf cartes	400,00		21496,73
104	50	frais bancaires	2,00		21494,73
1104	51	cartes1er trimestre aappma		5968,00	27462,73
604	52	matériel nettoyage rivière	45,64		27417,09
1104	53	matériel nettoyage rivière	27,85		27389,24
1204	54	courses nettoyage rivière	64,78		27324,46
1704	55	dotation fd (800€ apn)		11838,34	39162,80
1404	56	essence véhicule	131,01		39031,79
1404	57	courses aappma	26,85		39004,94
2504	58	vente en ligne mars		1121,40	40126,34
2404	59	Repas 8/04	101,28		40025,06
2604	60	reglement fnpf cartes	2048,50		37976,56
2104	61	courses aappma	44,25		37932,31
2704	62	courses aappma	13,92		37918,39
305	63	reglement fnpf cartes	4680,00		33238,39
xxxx		Sous total page	26375,45	24596,44	33238,39

Dates		LIBELLE OPERATION	Dépenses	Recettes	Solde
xxxx		Report page précédente	26375,45	24596,44	33238,39
205	64	repas fd	140,00		33098,39
405	65	EDF	55,30		33043,09
405	66	internet	48,00		32995,09
505	67	cartes 1 er trimestre aappma		4666,50	37661,59
105	68	frais bancaires	8,00		37653,59
1005	69	courses aappma	29,42		37624,17
1105	70	courses aappma	54,40		37569,77
1505	71	cartes 1 er trimestre aappma		116,00	37685,77
1905	72	matériel pêche +piscines	88,05		37597,72
2505	73	vente en ligne avril		357,30	37955,02
506	74	EDF	28,80		37926,22
506	75	internet	48,00		37878,22
106	76	frais bancaires	7,00		37871,22
806	77	courses aappma	55,55		37815,67
806	78	courses aappma journée 15/06	100,36		37715,31
1406	79	courses aappma journée 15/06	14,80		37700,51
2306	80	pain journée 15/06	18,00		37682,51
2006	81	courses aappma journée 21/06	60,21		37622,30
2606	82	vente en ligne mai		718,90	38341,20
2706	83	courses réunion de ca 23/06	4,80		38336,40
1906	84	Repas 15/06	84,40		38252,00
2206	85	courses aappma	19,93		38232,07
207	86	internet	48,00		38184,07
407	87	EDF	42,94		38141,13
307	88	matériel levage	81,60		38059,53
107	89	frais bancaires	15,00		38044,53
1007	90	reglement fnpf cartes	5521,30		32523,23
1007	91	cartes aappma 2eme trimestre		256,50	32779,73
1007	92	cartes aappma 2eme trimestre + don 20€		570,00	33349,73
1407	93	vente en ligne juin		39,00	33388,73
1407	94	marché de pays	29,40		33359,33
1107	95	sacs poubelle	108,21		33251,12
xxxx		Sous total page	33086,92	31320,64	33251,12

Dates		LIBELLE OPERATION	Dépenses	Recettes	Solde
xxxx		Report page précédente	33086,92	31320,64	33251,12
1407	96	courses aappma +marché de pays	38,47		33212,65
2607	97	cartes francas froideconche		91,00	33303,65
2407	98	cartes francas mille etangs		100,00	33403,65
208	99	cartes aappma 2eme trimestre		3650,80	37054,45
208	100	Repas 6/07	91,07		36963,38
308	101	EDF	49,38		36914,00
308	102	internet	48,00		36866,00
108	103	frais bancaires	5,00		36861,00
1408	104	marché de pays	139,86		36721,14
1408	105	marché de pays	28,10		36693,04
1108	106	courses aappma + francas	27,15		36665,89
1708	107	compte sur caisse	1060,00		35605,89
1708	108	marché de pays	32,97		35572,92
2108	109	pv pêche		30,00	35602,92
2108	110	marché de pays	4,95		35597,97
1908	111	essence véhicule	130,01		35467,96
2108	112	marché de pays		496,50	35964,46
2108	113	marché de pays		655,50	36619,96
2008	114	marché de pays		4620,00	41239,96
2008	115	marché de pays		3470,00	44709,96
2008	116	marché de pays		2130,00	46839,96
2208	117	marché de pays	49,88		46790,08
2108	118	marché de pays	99,22		46690,86
2108	119	marché de pays	584,43		46106,43
2208	120	marché de pays	53,44		46052,99
xxxx		Sous total page	35528,85	46564,44	46052,99

Dates		LIBELLE OPERATION	Dépenses	Recettes	Solde
xxxx		Report page précédente	35528,85	46564,44	46052,99
2508	121	vente en ligne juillet		750,60	46803,59
2508	122	marché de pays	200,00		46603,59
2808	123	marché de pays	105,00		46498,59
2908	124	courses aappma journée 30/08	31,93		46466,66
409	125	EDF	49,51		46417,15
409	126	internet	48,31		46368,84
109	127	Repas 30/08	45,87		46322,97
409	128	marché de pays	380,00		45942,97
509	129	marché de pays	515,16		45427,81
109	130	frais bancaires	5,39		45422,42
1109	131	participation défibrillateur breuchotte		300,00	45722,42
1209	132	marché de pays	224,45		45497,97
1309	133	Repas 30/08	23,30		45474,67
1809	134	location stands		525,00	45999,67
1909	135	redevance incitative	23,14		45976,53
2009	136	vidange étang poche	98,69		45877,84
2209	137	marché de pays	1229,13		44648,71
2609	138	vente en ligne aout		155,20	44803,91
210	139	internet	48,00		44755,91
410	140	EDF	52,18		44703,73
110	141	frais bancaires	5,00		44698,73
1010	142	vidange étang poche	113,99		44584,74
1210	143	vidange étang poche	34,74		44550,00
1610	144	vidange étang poche	39,80		44510,20
1810	145	vidange étang poche	259,95		44250,25
xxxx		sous total page	39062,39	48295,24	44250,25

Dates			LIBELLE OPERATION	Dépenses	Recettes	
xxxx			Report page précédente	39062,39	48295,24	44250,25
1810	146	taxe foncière		72,00		44178,25
311	147	EDF		45,34		44132,91
311	148	internet		48,00		44084,91
211	149	achat brochets		112,00		43972,91
711	150	achat carpes		916,00		43056,91
111	151	frais bancaires		5,00		43051,91
2011	152	courses aappma		25,45		43026,46
2111	153	courses aappma		41,98		42984,48
2311	154	vente en ligne septembre octobre			146,90	43131,38
412	155	EDF		34,24		43097,14
412	156	internet		48,00		43049,14
412	157	cartes aappma 4eme trimestre			230,00	43279,14
112	158	frais bancaires		5,00		43274,14
1112	159	cartes 4eme trimestre			7,00	43281,14
1312	160	reglement fnpf cartes		2374,50		40906,64
1312	161	prime garde georgel		150,00		40756,64
1412	162	ristourne cartes auchan		567,80		40188,84
1512	163	cartes aappma 4eme trimestre			30,00	40218,84
1512	164	prime garde boisson		150,00		40068,84
1512	165	courses aappma		14,35		40054,49
1912	166	ristourne cartes territoire pêche		182,00		39872,49
1912	167	courses aappma		52,40		39820,09
2712	168	cartes aappma 4eme trimestre			1216,00	41036,09
2712	169	brigade garderie		25,00		41011,09
2712	170	ristourne cartes raddon		79,00		40932,09
2812	171	enveloppes timbrées		26,40		40905,69
2912	172	prime garde fourrier		150,00		40755,69
2912	173	essence véhicule		107,01		40648,68
2912	174	mise a l abri véhicule		204,00		40444,68
3112	175	caisse sur compte		1242,43	1281,00	40483,25
3112	176	interêts			939,37	41422,62
3112	177	bilan apn		8308,64	7580,00	40693,98
	178					

BILAN CAISSE 2023



RECETTES			DEPENSES			SOLDE
Dates	Opérations	Montants	Dates	Opérations	Montants	
3112	Solde année précédente au 31/12					431,76
			201	baguettes apéro	2,00	429,76
			1801	pot vérificateurs aux comptes	5,00	424,76
			2001	baguettes apéro	3,60	421,16
			2101	gobelets	4,00	417,16
			2701	baguettes apéro	1,80	415,36
			3101	courses aappma	10,00	405,36
			202	courses ag 12/2	13,00	392,36
			1002	baguettes apéro	1,80	390,56
1002	carte aapma	7,00				397,56
803	carte aapma	2,00				399,56
1503	carte aapma	4,00				403,56
2203	carte aapma	0,50				404,06
			804	pain journée 8/04	10,90	393,16
			1404	papier action	3,30	389,86
						389,86
			2204	baguettes apéro	1,00	388,86
			2204	courses aappma	20,00	368,86
			1005	courses aappma	6,60	362,26
			1506	courses aappma	9,20	353,06
			1606	boîtes action	1,40	351,66
			2206	achat ballons	1,70	349,96
			2306	réunion ca	15,00	334,96
			2306	réunion ca	4,80	330,16
707	carte aapma	77,50				407,66
			1507	essuie mains	6,98	400,68
			1907	Teignes 20/24/7	7,38	393,30
			2307	Teignes 24/7	3,69	389,61
			2407	pain journée 24/07	4,90	384,71
2407	Franças 24/7	12,00				396,71
			2507	pain journées 4/6/24/7	22,40	374,31
			1608	gobelets marché de pays	11,18	363,13
1708	francas luxeuil	105,00				468,13
1808	compte sur caisse	1060,00				1528,13
			1908	sucre marché de pays	3,00	1525,13
			1908	moutarde marché de pays	8,40	1516,73
			1908	caisse sur compte	1041,80	474,93
			3008	Appats 30/8	5,60	469,33
112	cartes aappma	1,00				470,33
			1112	ristourne cartes froideconche	6,00	464,33
			1412	baguettes apéro	4,40	459,93
1412	cartes aapma	12,00				471,93
			2112	enveloppes	1,60	470,33
	sous total page	1281,00		sous total page	1242,43	
				solde		470,33

FEDERATION DES ASSOCIATIONS AGREES POUR LA PECHE
ET
LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE HAUTE-SAONE

AAPPMA DE:

BREUCHIN HAUTE LANTERNE

DOTATION ANNEE

2023

Libellé		Montant		
Dotation de base (fusion 3 AAPPMA)		3 000,00 €		
Allocation Atelier Pêche Nature Agréé		400,00 €		
Allocation Atelier Pêche à la mouche		400,00 €		
Allocation garde particulier (contrôles > à 30)				
Martial BOISSON		150,00 €		
Gérard GEORGEL		150,00 €		
David FOURRIER		150,00 €		
Libellé	Nombre d'hectare	Prix	Montant	
1ère catégorie domaine privé	87,86	63,00 €	5 522,58 €	
2ème catégorie domaine privé	24,58	42,00 €	1 032,36 €	
Plan d'eau	19,43	40,00 €	777,20 €	
Plan d'eau Vieil étang	1	40,00 €	40,00 €	
Libellé	Nombre	Membres actifs	Prix	Montant
<u>Nombre de membres actifs</u>				
Carte Ehgo	155			
Carte personne majeure	303			
Carte personne mineure	110			
Carte découverte femme	41			
Total	609			
<u>Ristourne effectifs réciprocitaires</u>		609	1,52 €	925,68 €
<u>Allocation dépositaire</u>		609	0,48 €	292,32 €
TOTAL DOTATION BRUTE				12 846,14 €
Dotation Truite Arc				250,00 €
Assurance				-102,96 €
Cotisation statutaire				-3,00 €
SOMME DUE PAR LA FEDERATION EN €				12 984,18 €
MODALITE DE REGLEMENT				
Règlement acompte le 15 Avril :				5 612,04 €
SOLDE sur présentation de pièces justificatives				7 372,14 €

ATELIER PÊCHE NATURE » JEAN STEVENOT »

BILAN EXERCICE 2023

(Arrêté au 1 er Septembre 2023)

RECETTES (A)		DEPENSES (B)	
Libellés	MONTANT - TTC		MONTANT - TTC
inscriptions Mouche(6X50)	300,00 €	Tee-shirts-casquette-coupe vent	1 722,84 €
inscriptions APN(29X40)	1 160,00 €	Photos	249,90 €
Photos (29X10)	290,00 €	Truites apn	443,10 €
Subventions :		Internet-téléphone	144,00 €
Fédération de Pêche	800,00 €	EDF	181,95 €
Knauf	200,00 €	Consommables (cartouche imprimante +divers)	767,12 €
Auchan	0,00 €	Mini concours	142,07 €
Credit Mutuel	150,00 €	Redevance incitative (poubelles)	23,52 €
Sas Antoine Boffy	600,00 €	Simulateur pêche	2 778,00 €
Granulats GD FC	450,00 €	Appâts mini concours +apn	66,60 €
com Com Mille Etangs	250,00 €	Assurance locaux rc apn	745,71 €
com Com Pays de Luxeuil	200,00 €	Loyer locaux apn	450,00 €
Fdva	1 000,00 €	Matériel pêche	50,00 €
Com Com Triangle vert	200,00 €	Site informatique	58,06 €
Sarl Patrick Grosjean	200,00 €	Journées francas	263,11 €
Communes de :		Carburant camion	103,00 €
- La Chapelle	50,00 €		
- Breuchotte	200,00 €		
- Raddon	80,00 €		
- Amage	50,00 €		
- Faucogney	220,00 €		
- La Proiselière	40,00 €		
- La Bruyère	80,00 €		
- Esboz Brest	100,00 €		
- Amont	100,00 €		
- Saint- Sauveur	100,00 €		
- Luxeuil	300,00 €		
- Froideconche	150,00 €		
- Franchevelle	150,00 €		
- Esmoulières	100,00 €		
- Lantenot	100,00 €		
Total des recettes	7 620,00 €	Total des dépenses	8 188,98 €
BILAN GENERAL : A ; 7620,00 € - B ; 8188,98 € = - 568,98 €			
Le Trésorier		Le Président	
A.AUBRY		C.STEVENOT	

APN LIVRE DES DEPENSES ET RECETTES ANNEE 2023

Pages 38 / 39

Dates	pj	LIBELLE OPERATION	Dépenses	Recettes	Solde
311		solde année précédente au 31/12			0,00
201	1	allocations apn		800,00	800,00
1301	2	tenues apn	1722,84		-922,84
1401	3	renouvellement site	58,06		-980,90
201	4	internet	48,00		-1028,90
701	5	simulateur	1359,00		-2387,90
2301	6	participation maillots boffy		600,00	-1787,90
2301	7	pochettes perforées	127,47		-1915,37
302	8	internet	48,00		-1963,37
1702	9	cartouches imprimante	651,22		-2614,59
503	10	simulateur	1419,00		-4033,59
2702	11	redevance incitative	23,52		-4057,11
603	12	internet	48,00		-4105,11
603	13	inscriptions apn mouche (5)		250,00	-3855,11
403	14	don grosjean patrick		200,00	-3655,11
403	15	inscriptions apn jeunes (4)		200,00	-3455,11
803	16	inscriptions apn jeunes (17)		850,00	-2605,11
1503	17	inscriptions apn jeunes (1)		50,00	-2555,11
1803	18	inscriptions apn mouche (1)		50,00	-2505,11
2203	19	inscriptions apn jeunes (2)		100,00	-2405,11
404	20	inscriptions apn jeunes (3)		150,00	-2255,11
1404	21	teignes	13,20		-2268,31
2004	22	inscriptions apn jeunes (1)		50,00	-2218,31
703	23	carburant vehicule	103,00		-2321,31
305	24	teignes	9,97		-2331,28



A.A.P.P.M.A. du Breuchin et de la Haute
Lanterne – 4 rue des Ecoles
70280 – Breuchotte
Tél. 03 84 94 63 40
Email : aappma-breuchin@wanadoo.fr
Site : www.aappma-breuchin-lanterne.com

AVOIR GLOBAL DE L'AAPPMA DU BREUCHIN ET DE LA HAUTE-LANTERNE AU 31 DECEMBRE 2023

1- AVOIR FINANCIER	unt	40693,98 €
2- FONCIER : ETANG	unt	42 686,00 €
CHALET	unt	1 800,00 €
TERRAIN (FRAYERE)	:	300,00 €
3- MATERIELS	unt	32842,00 €
TOTAL.....		118321,98 €

Le Président
C. STEVENOT

Le Trésorier
A. AUBRY

BUDGET PREVISIONNEL AAPPMA 2024

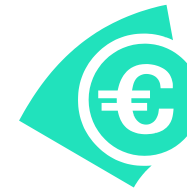
Page 26

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
Dotation base Fédération	3000	Alevinage TAC	8500
1° Catégorie domaine privé	5520	Alevinage étangs	2500
2°catégorie domaine privé	1050	Cartes gratuites C.A	2000
Plans d'eau	800	Cartes gratuites APN	200
Allocation dépositaire	300	Matériels APN+AAPPMA (dépense en vue)	1500
Allocation gardes	450	Tenues APN (Coupe-vent et maillots)	2000
Allocation APN	800	Fournitures -timbres	420
Ristourne EHGO	0	Assurances diverses	950
Reliquat Fédération 2023	0	Loyer siège AAPPMA	450
Inscriptions des 2 APN	2050	E.D.F	1000
Photos APN	300	Internet+téléphone	800
Subventions communes	1600	Documentation+copies	300
Dons divers	1400	Photos APN	300
Procès verbaux	0	Entretien matériels	450
Ristourne sur cartes AAPPMA	2500	Carburant camion+ loyer	700
Ristourne sur pollution 25%	0	Manifestations+pots divers	800
Com-com pour Francas	400	Allocations gardes	450
Marché de Pays	4000	Ristournes dépositaires	900
Allocation sur cartes(dotations)	900	Impôts fonciers	100
		Baux de pêche	250
		Entretien ruisseaux-travaux	500
TOTAL	25070	TOTAL	25070
<u>Le Président</u>		<u>Le Trésorier</u>	
C.Stevenot		A.Aubry	

BUDGET PREVISIONNEL DE L'A.P.N 2024

RECETTES (A)		DEPENSES (B)	
Libellés	MONTANT TTC	Libellés	MONTANT TTC
inscriptions mouche (10X50)	500,00 €	Truites arc en ciel	600,00 €
inscriptions APN (30x40)	1 200,00 €	Matériel de pêche (apats etc....)	450,00 €
Photos APN	300,00 €	Camion + matériel informatique et divers	650,00 €
		Tee shirt - casquettes - coupe vent	2 500,00 €
SUBVENTIONS		photos	300,00 €
Fédération de pêche	800,00 €	Papier - encre - enveloppes - timbres	350,00 €
Communes + Com-Com	2 200,00 €	Pot mini concours	150,00 €
Dons divers	1 200,00 €	téléphone,électricité + location	1 200,00 €
Total des recettes	6 200,00 €	Total des dépenses	6 200,00 €
<u>Le Trésorier</u> A.AUBRY		<u>Le Président</u> C .STEVENOT	

VOTE DU RAPPORT FINANCIER



INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES



TARIFS CARTES DE PECHE 2024

A l'attention des gardes particuliers et des dépositaires

CARTE « MAJEURE INTERDEPARTEMENTALE EHGO »	TARIF
Carte « Majeure Interdépartementale EHGO » : en vente du 1 ^{er} janvier au 31 décembre, pêche à 1 canne en 1 ^{ère} catégorie et à 4 cannes en 2 ^{ème} catégorie, tous modes de pêche, sur les lots des 49 AAPPMA réciprocitaires de Haute-Saône et sur les 90 autres départements adhérant à l'EHGO, au CHI et à l'URNE.	110 €
CARTE « PERSONNE MAJEURE »	TARIF
Carte annuelle « Personne Majeure » : pêche à 1 canne en 1 ^{ère} catégorie et à 4 cannes en 2 ^{ème} catégorie, tous modes de pêche, valable sur les lots des 49 AAPPMA réciprocitaires de Haute-Saône.	85 €
CARTE « PERSONNE MINEURE »	TARIF
Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année, pêche à 1 canne en 1 ^{ère} catégorie et à 4 cannes en 2 ^{ème} catégorie, tous modes de pêche, sur les lots des 49 AAPPMA réciprocitaires de Haute-Saône ainsi que sur les 90 autres départements adhérant à l'EHGO, au CHI et à l'URNE.	24 €
CARTE « DECOUVERTE »	TARIF
Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année, pêche à 1 canne en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories, tous modes de pêche, sur les lots des 49 AAPPMA réciprocitaires de Haute-Saône et sur les 90 autres départements adhérant à l'EHGO, au CHI et à l'URNE.	7 €
CARTE « PROMOTIONNELLE DECOUVERTE FEMME »	TARIF
Pêche à 1 canne en 1 ^{ère} catégorie et 2 ^{ème} catégorie, tous modes de pêche, sur les lots des 49 AAPPMA de Haute-Saône et sur les 90 autres départements adhérant à l'EHGO, au CHI et à l'URNE.	40 €
CARTE « JOURNALIERE »	TARIF
En vente du 1 ^{er} janvier au 31 décembre, valable la journée aux heures légales, pêche à 1 canne en 1 ^{ère} catégorie et à 4 cannes en 2 ^{ème} catégorie, tous modes de pêche, sur les lots des 49 AAPPMA réciprocitaires de Haute-Saône.	14 €
CARTE « HEBDOMADAIRE »	TARIF
En vente du 1 ^{er} janvier au 31 décembre, validité 7 jours consécutifs, pêche à 1 canne en 1 ^{ère} catégorie et à 4 cannes en 2 ^{ème} catégorie, tous modes de pêche, sur les lots des 49 AAPPMA réciprocitaires de Haute-Saône et sur les 90 autres départements adhérant à l'EHGO, au CHI et à l'URNE.	35 €

RECIPROCITE INTERDEPARTEMENTALE

VIGNETTE EHGO PRIX DE VENTE : 40 €

Cette vignette permet au pêcheur ayant acquitté, de pratiquer sur les lacs des
S.A.P.F.M.A. réciprocitaires des **37 départements adhérents à l'Entente Halieutique du
Grand Ouest (EHGO)**, des 37 départements adhérent au Club Halieutique
Interdépartemental (CHI) et des 17 départements de l'Union Réciprocaire Nord Est
(URNE).

SOIT AU TOTAL

87 DEPARTEMENTS EN RECIPROCITE :

01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 (Corse 2A – 2B), 21, 22,
23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47,
48, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 66, 68, 67, 68, 69, 70, 71, 72,
73, 75, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95 + La Réunion
(974).



La pêcheur a déjà acquitté une CPMA, lui délivrer une carte SANS CPMA au tarif de :

- « Personne Majeure » ... 44,80 €
- « Personne Mineure » ... 18,80 €
- « Découverte Femme » ... 21,80 €

- « Découverte – 12 ans » ... 6,00 €
- « Journalière » 9,10 €
- « Hebdomadaire » 21,00 €

Lors d'un contrôle, la présentation des deux cartes est obligatoire

CHANGEMENT REGLEMENTATION PÊCHE 2024.

Nouveauté réglementaire 2024 concernant l'ouverture du sandre !

1^{er} Catégorie : Du samedi 27 Avril 2024 au dimanche 15 Septembre 2024 inclus.

2^{ème} Catégorie : Sur la SAÔNE ; Du 1^{er} Janvier 2024 au 08 Mars 2024 inclus et du 1^{er} Juin 2024 au 31 Décembre 2024.

Autres cours d'eau ; Du 1^{er} Janvier 2024 au 28 Janvier 2024 inclus et du 1 Juin 2024 au 31 Décembre 2024.

- Rappel : En vue de protéger les frayères de salmonidés, la pénétration dans le lit du cours d'eau est interdite dans les secteurs identifiés par l'AAPPMA pendant la période allant de l'ouverture de la truite Fario jusqu'à l'ouverture spécifique de la pêche de l'ombre commun. (Soit du 2^{ème} samedi de Mars au 3^{ème} samedi de Mai) (Règlement Fédéral)

Après un vote en conseil d'administration du 19 Janvier 2024 de notre AAPPMA et en accord avec l'article cité dans de l'arrêté départemental n°459 de la pêche, il a été décidé que sur notre secteur première catégorie Breuchin, Lanterne + affluents nous interdisons la pêche en marchant dans l'eau avant l'ouverture de l'ombre (Règlement interne AAPPMA du breuchin et de la Haute Lanterne)



**AAPPMA du BREUCHIN
et de la HAUTE LANTERNE**

1^{ere} catégorie

**LA PÊCHE EN MARCHANT
DANS L'EAU EST INTERDITE
PENDANT LA FERMETURE
DE L'OMBRE**

Protection des frayères



A.A.P.P.M.A du Breuchin et
de la Haute Lanterne

4 rue des Ecoles -70280 Breuchotte

N° Siret : 841 990 823 000 12

Email : aappma.breuchin@wanadoo.fr

Tel 03 84 94 63 40 – 06 47 51 16 48

Site www.aappma-breuchin-lanterne.com

PROJETS FÉDÉRATION fin 2024/2025

- La Fédération veut changer le système de dotation donnée aux AAPPMA, se sera voté lors de l'AG Fédérale du 14 Avril.
- La Fédération a changé le système de rémunération de la garderie. (150€ + frais de route)
- La Fédération voudrait mettre en place une fenêtre de capture ; Ex : taille brochet 60/80 cm on peut garder, tout le reste remis à l'eau, la décision finale restera aux AAPPMA
- La Fédération envisage de mettre en place des endroits pour pouvoir pêcher la truite Arc-en-ciel uniquement en NO-KILL tout au long de l'année partie 2^{ème} catégorie et plan d'eau.
- Un dépliant 2024 a été remis en place, mais la voie se dirige vers Géo pêche et les sites pour avoir des informations, même pour nous AAPPMA tous les formulaires de demande se trouveront sur le site.

Le Président

Claude Stevenot

LACHER DE TRUITES ARC EN CIEL SECTEUR ORMOICHE - FROIDECONCHE

LE 02 MARS 2024

COMMUNE	LIEU	KG	NOMBRE	BASSINE	HEURE	ARRET
ORMOICHE	Carrefour d'Hautevelle -sur 200m - amont aval	10	40	1	8h00	
	parking source des Thielottes - 200 m amont et aval	10	40	1	420Kgs	1er
	200m avant guinguette et guinguette amont-aval	20	80	2		parking
	Cabanon entrée Ormoiche - aval-amont sur 300 m (P1)	10	40	1		guinguette
BREUCHES	Chemin entre Ormoiche et Breuches -pancarte Citroen	10	40	1		
	Chemin parc - seuil 300 m en amont	10	40	1		
	Pont routier de Breuches aval-amont sauf canal	20	80	2		2ème
	a droite après pont -chemin entre N°15 et 17-rue du fort	10	40	1		pont de
	Chemin pont du canal sortie Breuches	0	0	0		Breuche
	Lac 7 Chevaux inférieur le 8/03/2024 au soir	100	400			
	Lac 7 Chevaux inférieur le 15/03/2024 au soir	90	360			
ST SAUVEUR	Lie aval pont routier et nouveau bras Breuchin-accès LDL	20	80	2		
	Lie amont pont routier- derrière éléphant bleu	10	40	1		
	Virage amont éléphant bleu	10	40	1		
	Chemin creux du rat accès droite N57	0	0	0		3ème
FROIDECONCHE	Chemin centrale élect-pont aval -amont déviation N57	20	80	2		Lidel
	ZAC -chemin ferme carrée - amont - aval sur 400 m	10	40	1		
	Chemin ferme carrée -parc à moutons	0	0	0		
	Pont routier aval pont	20	80	2		4ème
	Pont routier amont passer vers hangard Rousel	10	40	1		pont Froid.
	Route de Bouhay- amont terrain foot Champ Menigoz	10	40	1	09H15	
	Station de pompage-sablonneux-et amont sur 300 m+ chéne	40	160	4		5e station de
	Bouhay d'Amont - aval Guyot Georges	0	0	0		pompage
TOTAL		440	1760	25		

**LACHER DE TRUITES ARC EN CIEL SECTEUR FROIDECONCHE -FAUCOGNEY
LE 2 MARS 2024**

COMMUNE	LIEU	KG	NOMBRE	BASSINE	HEURE	ARRET
	Ancien parcours No Kill pillone à Bouguet aval	10	40	1		
BREUCHOTTE	Ancien parcours No Kill gros trou et Bouguet aval	30	120	3		6ème
	Bouhay - amont Bouguet - barrage Grosdemouge	20	80	2		papy
	Pré Bourbon - Fond de nid	10	40	1		
	Fond de nid- aval les Canards	10	40	1		
	bas du barrage	10	40	1		
	Confuence le Raddon - abattoir	10	40	1		
	Jean Claude-pont	10	40	1		7ème
	Parcours APN	20	80	1		pont de
	Amont passe à poissons -hangar Pierrot	20	80	2		Breuchotte
	Tête Bretagne+plat Ballet	10	40	1		
	Plat Ballet - Vanne Pernod	10	40	1		
AMAGE	Vanne Pernod-Pot pourri	10	40	1	10h00	
	Moulin Saguin amont et aval barrage + bas sortie moulin	30	120	3	200Kgs	8ème
	Tête lie Saguin bas moulin rouge	20	80	2		9ème
PROISELIERE	Moulin rouge- pont Proiselière	20	80	1		pont de
	Lie Proiselière - amont et aval pont	20	80	2		proiselière
	Vieux étang la proiselière sera pour le 8/03/24 au soir	80	320			
	Vieux étang la proiselière sera pour le 15/03/24 au soir	50	200			
STE MARIE	Amont saboterie au grand trou	0	0	0		10ème
	Pont de Ste Marie -amont et aval	20	80	2		pont de
	Baignade arrivée canal	10	40	1		sainte marie
LES FESSEY	pont Fessey amont - aval (lie)	20	80	2		11ème
LA VOIVRE	amont - aval barrage - lie les Fessey	10	40	1		pont fessey
	Lie aux roches-pont de la Voivre	20	80	2		
	Pont de la Voivre- amont	10	40	1		12ème
	Garnier-creux de l'Echelle	0	0	0		ruisseau crüe
FAUCOGNEY	Godey-pont neuf (chapelle dieu de pitié)	10	40	1		
	Pont neuf amont - village	20	80		11h00	
	Village-Dreyer	30	120		80 kg	
	Dreyer-Es Paget	30	120			
AMONT	Es-Pget-Es-Motte	0	0			
	Es-Motte-Es Vouhay	0	0			
TOTAL		570	2280	34		

LACHER DE TRUITES ARC EN CIEL SECTEUR FROIDECONCHE -FAUCOGNEY

LE 2 MARS 2024

COMMUNE	LIEU	KG	NOMBRE	BASSINE	HEURE	ARRET	cumul
FAUCOGNEY	Pont neuf amont - village	20	80		11h00		20
	Village-Dreyer	30	120		80 Kilos		50
	Dreyer-Es Paget	30	160				80
AMONT	Es-Pget-Es-Motte Réserve	0	0				80
	Es-Motte-Es Vouhay Réserve	0	0				80
TOTAL		80	360				

LACHER DE TRUITES ARC EN CIEL 27/30 DU

2 mars 2024

RENDEZ VOUS A 14 H PONT DE CITERS

COMMUNE	LIEU	POIDS KG	NOMBRE	CAMION	HEURE
Quers	Pont routier	0	0	1	14h00
	Déviation-bois Trinquotte	10	40	140 kgs	
Franchevelle	Pont de la Marine-bois	10	40		
	Pont-barrage	10	40		
	Barrage-chemin champ	10	40		
Linexert	Pont village-station épuration	10	40		
Lantenot	Pont de Lantenot(Linexert)	10	40		
	Foyer-Moulin Zoé	10	40		
	Moulin zoé-pont blanc	10	40		
	Pont blanc-virage sapin	10	40		
Belmont	Sapin-le chêne	10	40		
	Vieux chêne-Belmont	0	0		
Citers	Amont du pont Citers (1ème catégorie)	5	20		
	Aval du pont Citers (2ème catégorie)	20	80		
	Amont du pont Ailloncourt(2ème catégorie)	5	20		
	Aval du pont Ailloncourt(2ème catégorie)	10	40		
sous-total		140	560		
	drague trinquotte pour le 8/03/24 Au soir	80	320		
	drague trinquotte pour le 15/03/24 Au soir	60	240		
Total		280	1120		

Activités AAPPMA 2024

- Le 1 Janvier ouverture du Lac des 7 CH
- Le 19 Janvier CA préparation + Validation pour AG
- Le 04 Février à 09h30 : Assemblée Générale de l'AAPPMA 2023 à la Salle des fêtes de Breuches les Luxeuil
- Le 08 Février à 14h30, réunion pour la mise en place du groupe de travail pollutions Morbief
- Le 2 Mars à partir de 08 h : lâcher de truites pour l'ouverture.
- Le 2 Mars à 14 h inscriptions Atelier Pêche Nature Mouche + 1^o séance dans la foulée à Breuchotte puis dernier samedi le 10 Juin.
- Le 6 Mars-13 Mars et 20 Mars : inscriptions pour l'Atelier Pêche Nature enfants à Breuchotte (de 14 h à 16 h).
- Le 8 Mars lâcher de truites étangs.
- Le 9 Mars à 06 h17 : ouverture de la pêche en 1^o catégorie piscicole (Breuchin).
- Le 16 Mars lâcher de truites étangs.
- Le 20 Mars à 14 h : ouverture Atelier Pêche Nature Enfants tous les Mercredis jusqu'au 4 juin (de 14 h à 17 h)
- Le Vendredi 5 Avril ont devraient vidanger le Lac 7ch supérieur
- Le Samedi 13 Avril nettoyage du fossé qui alimente le Lac des 7 CH (AAPPMA + appel aux bénévoles). Si possible
- En Avril une journée prévue pour nettoyage abords de rives du Breuchin à Breuchotte, renoué et balsamine avec les élèves de la maison familiale d'Aillevillers + personnes AAPPMA (Date à définir).
- Le 14 Avril Assemblée Générale 2023 de la Fédération 70 à Saint-Loup sur Semouse

- Le 27 Avril à 5 h 47 ouverture du brochet première et deuxième catégorie + sur nos plans d'eau.
- Le 16 Mai Journée avec une classe du collège de Mélisey 10 ados + 4 adultes.
- Le 18 Mai à 5 h 20 : ouverture de l'ombre commun.
- Le 1 Juin ouverture du Sandre.
- Le Dimanche 2 Juin à partir de 09 h : Mini concours de l'Atelier Pêche Nature.
- En Juin CA pour préparation journées découverte avec les périscolaire + Marché de pays
- En juin une journée « découverte » prévue avec les ados de la MFR d'Aillevillers date à définir
- En Juin une journée prévue pour nettoyage abords de rives du Breuchin à Breuchotte, renoué et balsamine avec les élèves des maisons familiale d'Aillevillers + personnes AAPPMA (Date à définir).
- En juin écoles primaire journée pêche et découverte de la biodiversité : Breuchotte, Raddon et autres si demandent.
- 1^o Quinzaine de Juillet : Journée "découverte" au profit des Francas des 1000 Etangs, com-com triangle vert et com-com pays de Luxeuil, (dates à définir).
- Du 27 Juillet au 03 Août : camp de pêche si demande ?
- Juillet ou Août : Marché de pays à Faucogney (date à définir).
- Le 15 Septembre à 20 h14 : fermeture de la pêche en 1^ocatégorie piscicole.
- En Septembre une journée prévue pour nettoyage abords de rives du Breuchin à Breuchotte, renoué et balsamine avec les élèves de la maison familiale d'Aillevillers + personnes AAPPMA (Date à définir).
- En Octobre ou Novembre vidange de l'étang de la poche pour travaux mise aux normes

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Arrêté du 2 juin 2023 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2013 fixant les conditions d'agrément et les statuts types des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique

NOR : TREL2308787A

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 434-3, L. 434-5, dans sa rédaction résultant de l'article 87 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, et R. 434-29 ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2013 fixant les conditions d'agrément et les statuts types des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique ;

Vu l'avis de la Fédération nationale de la pêche et de la protection du milieu aquatique en date du 11 mai 2023,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le modèle de statuts des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique annexé à l'arrêté du 16 janvier 2013 susvisé est modifié comme suit :

1° L'article 2 est complété par deux alinéas ainsi rédigés :

« La cotisation statutaire est le montant dû par le pêcheur pour son adhésion à l'AAPPMA.

« La cotisation statutaire fédérale est le montant dû par une AAPPMA pour son adhésion à la fédération départementale. » ;

2° A l'article 7 :

a) Le point 1 est remplacé par deux alinéas ainsi rédigés :

« 1. S'affilier à la fédération départementale du département dans lequel elle est agréée.

« La cotisation statutaire fédérale définie à l'article 1^{er} est perçue directement par le biais du site Internet d'adhésion géré par la Fédération nationale. Elle est due par l'association, proportionnellement au nombre de ses membres. Son montant, modulé en fonction de la catégorie de membre à laquelle appartient l'adhérent, est fixé annuellement par le conseil d'administration de la fédération départementale. » ;

b) Le point 2 est supprimé ;

c) Le point 4 est remplacé par un alinéa ainsi rédigé : « 4. Gérer un réseau de distribution de cartes de pêche et mettre à disposition des assortiments migrateurs, documents d'information des pêcheurs, ou tout autre élément utile, conformément à un dispositif d'organisation arrêté par le conseil d'administration de la fédération départementale. » ;

d) Au point 6, les mots : « N'effectuer des dépôts de cartes de pêche » sont remplacés par les mots : « Ne délivrer des cartes de pêche » ;

3° Après l'article 19, il est inséré un article 19 *bis* ainsi rédigé :

« *Art. 19 bis.* – Le conseil d'administration statue sur le principe et les modalités de recours aux conférences téléphoniques ou audiovisuelles, pour les assemblées générales, les réunions du conseil d'administration et du bureau.

« En cas de recours à la conférence téléphonique ou audiovisuelle, les membres participant ou votant à distance sont réputés présents. Ils sont avisés par tout moyen des conditions dans lesquelles ils pourront exercer l'ensemble des droits attachés à leur qualité. Les décisions sont alors régulièrement prises. » ;

4° A l'article 22, le quatrième alinéa est supprimé ;

5° A l'article 38, au dernier alinéa, les mots : « les rapports des comptabilités de la redevance pour protection du milieu aquatique prévue à l'article L. 213-10-12 du code de l'environnement et des fonds propres de l'association » sont remplacés par les mots : « les rapports de la comptabilité des fonds propres de l'association ».

Art. 2. – Les associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique mettent leurs statuts en conformité avec le modèle ainsi modifié dans un délai de douze mois à compter de la publication du présent arrêté.

Art. 3. – Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 2 juin 2023.

Pour le ministre et par délégation :

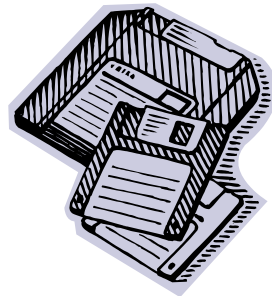
*Le directeur de l'eau
et de la biodiversité,*

O. THIBAUT

DESIGNATION DES VERIFICATEURS AUX COMPTES



VOEUX DE L' A G





Vœux AG 2023 Pour Fédération

A.A.P.P.M.A du Breuchin et
de la Haute Lanterne
4 rue des Ecoles -70280 Breuchotte
N° Siret : 841 990 823 000 12
Email : aappma.breuchin@wanadoo.fr
Tel 03 84 94 63 40 – 06 47 51 16 48
Site www.aappma-breuchin-lanterne.com

L'AAPPMA du Breuchin s'est engagée très tôt pour la protection des zones de fraies de l'Ombre commun. Dès 2018, nous avons pris un règlement interne aappma pour empêcher la pêche en marchant dans l'eau entre l'ouverture de la truite et l'ouverture de l'ombre sur le Breuchin.

Par la suite, cette mesure qui n'était qu'une recommandation, a été intégrée plus formellement dans l'arrêté pêche départemental.

L'enjeu de protection des zones de reproduction de l'ombre étant avéré, (Vœux) nous aimerions, pour cautionner les actions des AAPPMA qui se sont impliquées dans cette démarche, que la Fédération fasse un état des lieux des frayères potentielles et/ou fonctionnelles afin de pouvoir être plus efficaces dans notre protection de ces frayères.

« Plus la localisation est précise, mieux on peut les protéger en interdisant d'y pêcher en marchant dans l'eau. »

Le Président

Claude Stevenot

MOT DU PRESIDENT



Mot du Président AG du 04 Février 2024

Avant de dresser un bilan de nos activités 2023, d'évoquer nos projets pour 2024 et nos interrogations concernant le futur, je tiens à remercier les personnes qui, par leur présence lors de cette assemblée générale, nous expriment leur soutien :

Mesdames, Messieurs :

- Les élus : Conseillers départementaux, Maires et adjoints, Présidents des Communautés de Communes des Mille Étangs, du Triangle Vert, du Pays de Luxeuil, notre Président Fédéral Richard ALEXANDRE.
- Nos partenaires : Martine POIROT Présidente du Comité des Fêtes de Faucogney, la Maison Familiale et Rurale de Aillevillers, l'Établissement Knauf, le groupe GDFC, A-B construction, Auto-Sécuriplus de Roye
- Nos dépositaires : le magasin Auchan – l'Épicerie Raddonnoise – Ma P'tite Épicerie à Froideconche et le magasin Territoire Pêche le Lure.
- Sans oublier : les membres du Conseil d'Administration anciens et nouveaux de l'AAPPMA du Breuchin et de la Haute-Lanterne, nos gardes particuliers, nos bénévoles, nos amis pêcheurs.

Enfin je tiens à remercier particulièrement la Municipalité de Breuches les Luxeuil qui a mis gracieusement à notre disposition cette salle pour l'organisation de cette assemblée.

Sont excusés : Richard ALEXANDRE Président de la fédération, Jacques DESHAYES Président com-com Pays de Luxeuil, Régis PINOT Président Com-com des Mille Étangs, Frédéric BURHGARD Maire de Luxeuil Les Bains, Joël DAVAL maire de Breuchotte

2023 comme d'habitude fut une année bien chargée pour notre AAPPMA, malgré des niveaux d'eau assez bas en début de saison qui pouvaient nous laisser craindre le pire, mais les pluies de Juillet-Août ont permis de stabiliser les niveaux.

Toutefois, le groupe de bénévoles de notre association a su suivre les choses et les prendre en mains avec l'aide des anciens. Nous avons encore cette année réalisé de nombreuses activités, les deux ateliers pêches nature, l'accueil des Francas des Communautés de Communes, l'organisation de journées et demi-journées de pêche de loisir avec les classes primaires de Baudoncourt, Raddon et Breuchotte, une journée découverte pêche à la mouche au profit des élèves de la Maison Familiale et Rurale d'Aillevillers, accompagnés de leurs professeurs et éducateurs, soit 222 enfants accueillis pour 136 heures de fonctionnement APN.

Concernant le milieu aquatique, notre AAPPMA a participé ou organisé plusieurs travaux d'entretien de cours d'eau et ruisseaux : nettoyage, ramassage de détritus, débroussaillage de plantes invasives (renouée et balsamine), embâcles diverses dans la rivière, etc..... Nous assurons également un suivi des deux empellements de régulation de canal à Breuchotte afin de suivre au mieux la continuité écologique.

Enfin nous avons apporté notre concours à la Fédération lors de pêches d'avant travaux et pêches de sauvetage. Nous avons également organisé la pêche après vidange de l'étang de la Poche avec l'aide des jeunes de la MFR, une journée bien remplie dans la joie et la bonne humeur, avec un rôle de transmission du savoir-faire aux plus jeunes.

Ce rapide bilan vous permettra de constater que l'AAPPMA du Breuchin et de la Haute Lanterne reste toujours très active. Toutefois, rien ne serait possible sans un fort engagement d'une équipe de bénévoles actifs et compétents. En 2023 plus que jamais tous sont restés mobilisés et attentifs. Sachant que vous connaissez tous la difficulté à recruter des bénévoles, je tiens donc publiquement à leur rendre hommage et à les remercier bien sincèrement. J'en profite pour lancer un appel à tous ceux qui voudraient nous rejoindre pour nous aider à faire vivre notre association, un peu de jeunesse ferait le plus grand bien.

Concernant la pratique de la pêche, le nombre d'adhérents de notre AAPPMA a été positif. En effet, en 2023 1085 cartes ont été acquises soit 147 cartes de plus que l'année précédente.

Sur le plan piscicole, l'année 2023 a été marquée par des actes inacceptables : l'assèchement volontaire du canal de Corravillers avec des centaines de poissons morts, le vandalisme de l'empellement de la prairie de Breuchotte, des pollutions à répétitions sur le Morbief = tout cela est décevant et reste non puni.

Par ailleurs, je voudrais attirer votre attention sur le fait que nous avons constaté plusieurs cas de braconnage pour ne pas dire pillage, sans que les auteurs soient punis, malgré qu'ils aient bien été

identifiés et connus. Ces atteintes étant malheureusement susceptibles de se renouveler, je demande aux pêcheurs ou autres personnes de signaler à la gendarmerie ou à la garderie immédiatement les problèmes de ce type tout comme les pollutions.

Concernant 2024, nous allons avoir besoin de tous pour mener à bien nos projets. En effet, durant cette année nous allons maintenir nos actions traditionnelles envers les jeunes et les adultes, poursuivre notre engagement pour la protection du milieu aquatique, faire des vidanges de plans d'eau, tout faire pour mettre en place un parcours NO-KIL.

En outre, nous allons continuer à développer un plan d'entretien des berges du Breuchin et ses affluents. Pour le réaliser nous travaillons en collaboration avec la Maison Familiale et Rurale de Aillevillers sur une période de trois ans. Nous y consacrons minimum trois journées par an sur un parcours bien défini qui a pour but de tester la possibilité d'éradication de la renouée... (expérience). Toutefois, je tiens à rappeler que l'entretien incombe aux propriétaires riverains.

Au final, vous constaterez que notre motivation reste entière. Je me dois cependant de vous faire partager nos interrogations concernant l'avenir de nos cours d'eau.

La compétence GEMAPI (Gestion du Milieu Aquatique et de la Prévention des Inondations) est désormais confiée aux Communautés de Communes. Compte tenu de la nouvelle organisation de ces dernières, le territoire de l'AAPPMA est scindé en trois. Il nous semble toutefois plus difficile de travailler avec plusieurs partenaires sur un même secteur. Pour information c'est le SIBHVO qui suit

tous les dossiers, nous constatons que le Breuchin est très loin d'être une priorité, rien n'est en vue pour améliorer son parcours ni son entretien.

Je voudrais soulever que certains déversoirs d'orage, égouts ou surplus de station d'épuration nuisent fortement à nos cours d'eau, mais aussi que le pompage dans la nappe phréatique du Breuchin reste inquiétant. Il faut également souligner que le monde agricole ne respecte pas les plans d'épandage qui leur sont attribués, c'est incompréhensible.

Pour terminer, je renouvelle mes félicitations et remerciements à tous ceux d'entre vous qui s'engagent pour faire vivre notre association et animent les diverses activités. Je n'ose pas les citer de peur d'en oublier. Merci à tous pour votre dévouement, ensemble nous pourrons continuer à faire partager notre passion qui est la pêche de loisir et la protection de son environnement.

Maintenant ayant beaucoup parlé ! Je donne la parole à Monsieur le Maire, ainsi qu'aux élus qui auraient des informations à nous communiquer ou souhaiteraient prendre la parole !

L'AG 2024 se fera certainement à la salle d'ESBOZ-BREST. ?

Merci de m'avoir écouté.

Je vous invite tous à prendre le verre de l'amitié.

SIBHVO :

- Le Syndicat Intercommunal du Bassin de la Haute Vallée de l'Ognon

SIAHVO

- Le syndicat intercommunal d'aménagement de la Haute vallée de l'Ognon et le gardien vigilant ...

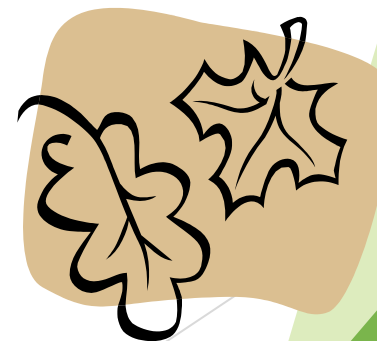
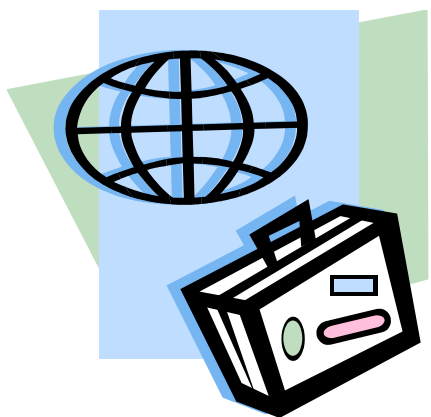
GEMAPI :

- Gestion du milieu aquatique et de la prévention des inondations :

SAGE :

- Schéma d'aménagement et gestion de l'eau (nappe du Breuchin)

INTERVENTION DE MONSIEUR LE MAIRE et des ÉLUS



CLÔTURE DE L' ASSEMBLÉE

VERRE DE L'AMITIE

